

RECONSTITUTION DU CAPITAL SEMENCIER

45 MILLE TONNES D'ARACHIDE ET 2845 TONNES DE RIZ PRODUITES DANS LE CADRE DU PPAO/WAAPP



INTERVIEW

Oumar Sané

Directeur de l'Agriculture
« Notre partenariat avec le PPAO/
WAAPP est fécond et parfait » p. 20

DOSSIER

Technologies diffusées dans le cadre du PPAO

Un cabinet indépendant évalue
l'impact p. 25

PORTRAIT

Peinda Guèye Cissé

Une icône de la production de
semences de riz en Afrique p. 12



Sacré Cœur 3 Pyrotechnie, Villa n° 117
BP : 5701 Dakar Fann
Tél. 33 869 49 70
Fax : 33 867 41 26
waapp-ppaao.org/senegal/
facebook.com/ppaao.waappsenegal
Bulletin d'information trimestriel du
PPAAO/WAAPP
(Janvier - Février - Mars 2017)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Mariétou Diawara
mrdiawara@yahoo.fr

RÉDACTEUR EN CHEF

Mamadou Habibou Diallo
habiboudiallo@live.fr

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Bounama Dièye, Aminata Sow Kane,
Mamina Ndiaye, Mamadou Sagne,
Oumar Sané, Babacar Sène

RÉALISATION

Mohamed Elimane Lô
mohamedelimane@gmail.com

PHOTOGRAPHIE

Mamadou Habibou Diallo

PPAAO *info* Sénégal



Chers partenaires,

Voilà déjà un an que naissait ce bulletin d'information. La communication étant pour nous un véritable intransigent, nous la mettons au cœur de nos actions, en nous efforçant à assurer sa régularité et la qualité de son contenu.

Dans notre premier numéro, nous portions à votre connaissance que le nombre de bénéficiaires directs du PPAAO/WAAPP s'établissait à 423 752 en 2015, dont 38% de femmes. En fin 2016, ce chiffre est passé à 733 500, soit 98% de la cible de 750 000.

Conformément à son objectif initial, *PPAAO Info* reste cet outil de vulgarisation et de capitalisation des acquis des producteurs obtenus grâce à notre accompagnement. Pour ce numéro-ci, nous vous relatons comme d'habitude des actualités bien fournies du programme.

L'activité phare de ces derniers mois fut sans doute la 8^{ème} mission conjointe Gouvernement/Banque mondiale (du 31 octobre au 7 novembre 2016), mission à l'issue de laquelle nos performances sont saluées par des bénéficiaires rencontrés à Essyl et à Badiate, villages de la commune d'Enampor (département de Ziguinchor), à Bamba Thialène (département de Koumpentoum), à Bambey, etc.

Nous sommes restés sur ce crédo « parole aux bénéficiaires » en vous proposant un entretien avec le Directeur de l'Agriculture, M. Oumar Sané. Il dit toute sa satisfaction de collaborer avec le PPAAO/WAAPP. En avant-goût de cet entretien, nous le citons : « *Notre*

partenariat avec le PPAAO/WAAPP a permis d'homologuer au total 13 variétés d'arachide, 7 variétés de niébé, 3 variétés de mil, 6 variétés de sorgho, 16 variétés de riz, 6 variétés de sésame, 8 variétés de maïs et 1 variété de bissap ».

Notre collaboration avec la Direction de l'Agriculture va se poursuivre avec la toute nouvelle « Stratégie de reconstitution du capital semencier 2016 – 2020 ».

D'ores et déjà, nous vous proposons dans notre rubrique « Focus » un flash-back portant sur la contribution du PPAAO/WAAPP au précédent programme national de reconstitution du capital semencier. A travers les tableaux récapitulatifs que nous mettons à votre disposition, vous remarquerez qu'en une année seulement, notre participation à la reconstitution du capital semencier national a connu une forte progression. Cela concerne le mil, le sorgho, le maïs, le riz, l'arachide et le niébé.

Nous allons poursuivre sur cette lancée, en suivant scrupuleusement les objectifs nationaux définis par le Gouvernement du Sénégal. A cet effet, nous savons compter sur nos efforts conjugués pour vaincre le défi semencier, gage d'une agriculture durable et créatrice de richesses.

Bonne lecture !

« *Entre 2013 et 2014, notre participation à la reconstitution du capital semencier national a connu une progression significative.* »





05

ACTUALITÉS

Appui et supervision du PPAO/WAAPP

La 8^{ème} mission conjointe Gouvernement/
Banque mondiale salue nos performances

Journée mondiale de l'Alimentation

Le PPAO parrain de l'édition 2016

COP 22

Le temps de l'action

24 CHIFFRES CLÉS

Le PPAO/WAAPP en
décembre 2016

Technologies diffusées, projets de
recherches financés, formations
diplômantes

34 ZOOM SUR NOS TECHNOLOGIES

Les arachides « rafeet car » et
« amoul morom »

36 CONTRIBUTION

Production rizicole pluviale:
le Sénégal à la croisée des
chemins

Par Mamina Ndiaye

38 TEMOIGNAGE DU MOIS

M. Arona Diop, Directeur du
RESOPP

14

FOCUS

RECONSTITUTION DU CAPITAL SEMENCIER

La contribution du PPAO/WAAPP



APPUI ET SUPERVISION DU PPAO/WAAPP

La 8^{ème} mission conjointe Gouvernement/Banque mondiale salue nos performances

Et de huit (8) pour les missions conjointes Gouvernement/Banque mondiale. Celles-ci constituent un appui à la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP-2A Sénégal) et du financement additionnel. Du 31 octobre au 7 novembre 2016, la délégation a sillonné plusieurs localités du Sénégal pour passer en revue l'état d'avancement de la mise en œuvre globale du PPAO/WAAPP 2A et du financement additionnel. Reportage dans quelques-uns des points visités.

Les bénéficiaires parlent, la délégation écoute et prend note. Nous sommes à Essyl, un village de la commune d'Enampor (département de Ziguinchor). On écoute Marie Manga, rizicultrice au village d'Essyl et présidente du Groupement de promotion féminine (GPF) local : «*Les semences m'ont permis d'avoir un bon rendement en 2015. Elles sont de très bonne qualité et vont contribuer à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire* ».

A sa suite, d'autres bénéficiaires s'expriment. Le tempo est le même : rien que du bonheur les prend depuis qu'ils ont commencé à utiliser les technologies du PPAO/WAAPP. Le chef du village d'Essyl, Julien Bassène lui-même, généreux comme pas deux en témoignage, déclare que les rendements pouvaient être plus grands si la digue traversait tout le village. Celle-ci est longue de 16 km pour le moment. Non loin d'Essyl, à Badiate précisément, voici Aïssatou Goudiaby en plein champ. Très enthousiasmée devant ses visiteurs, elle informe avoir semé la variété de riz

dénommée Sahel sur 0,5 hectare. Selon elle : «*ces nouvelles variétés sont très utiles. Elles présentent beaucoup d'avantages, surtout avec l'insuffisance des pluies. Cette année, j'espère plus de rendement. Je sais que j'aurais deux fois plus qu'en 2015*», dit-elle.

A Nialor, où leurs pas les mènent, les membres de la mission entendent le même son de cloche : rien que du bonheur avec l'introduction de nouvelles variétés de semences et l'adoption du système de riziculture intensive (SRI).

Il y a là de quoi ravir la chef de mission, Madame Aifa Fatimata Ndoye Niane : «*Nous sommes contentes de voir de telles performances* », dit-elle. Elle l'est encore plus à l'étape de Tambacounda, à l'Est du pays. A Bamba Thialène précisément, département de Koumpentoum, la malnutrition des enfants recule grâce à la farine de céréales enrichies fabriquée par les femmes. Ces dernières racontent qu'en 2010, elles ont créé une Association des relais au service de leur poste de santé. Voyant leur dynamisme, le PPAO/WAAPP les a appuyées en les formant à la transformation des céréales. Des connaissances qu'elles ont démultipliées auprès de leurs sœurs. Toutes ont trouvé

là un moyen d'améliorer l'alimentation de leurs enfants.

Que dire également de ce qui s'accomplit à la station de Sinthiou Malème de l'ISRA. Ici, la délégation fait connaissance avec «*Yaakar* » et «*Rafète Kaar* », deux nouvelles variétés d'arachide aux noms évocateurs (espoir et beauté en wolof). Les producteurs sauront ce qu'elles valent en termes de rendement dès le prochain hivernage. C'est le docteur Issa Faye qui l'annonce. Il est sélectionneur d'arachide au CNRA/ISRA de Bambey. Monsieur Faye explique que : «*ce sont des variétés fourragères avec des rendements de deux à trois tonnes à l'hectare. Elles peuvent produire à l'hectare, trois tonnes de gousses et trois tonnes de fanes en hivernage. Et en contre-saison, on fait cinq tonnes par variété. Et elles ont un cycle de 90 jours* », renseigne le sélectionneur d'arachide.

Encore éblouie par tant de performances, l'agroéconomiste principale à la Banque mondiale Madame Aifa Fatimata Ndoye Niane, estime que «*l'ISRA a abattu, à travers le Centre national de spécialisation qui va devenir un centre national d'excellence pour les pays*

de la CEDEAO, un travail extraordinaire en générant ces nouvelles variétés ».

Après le terrain, coup d'œil sur le tableau global des résultats. Le PPAO/WAAPP-2A connaît des résultats en constante progression pour sa quatrième année de mise en œuvre. Le projet a touché 733 500 bénéficiaires directs soit 98% de la cible de 750 000 en fin 2016. Le total de technologies générées est de 36, dépassant la cible de 26. Une superficie de 516 400 hectares a été couverte par les nouvelles technologies contre une cible de 400 000 hectares en fin 2016, soit un taux de réalisation de 129% et environ 610 277 producteurs/transformateurs ont adopté les technologies du projet contre une cible de 360 000 en fin 2016, soit un taux de réalisation de 169%. Les productions de semences certifiées sont passées de 18 000 tonnes en 2014 à 24 600 tonnes en 2015/2016. Les superficies emblavées durant la campagne 2016/2017 se chiffrent à 22 500 ha. La dimension genre demeure satisfaisante avec 38% des bénéficiaires qui sont des femmes. ●

*Responsable de la communication PPAO/WAAPP



JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

Le PPAAO parrain de l'édition 2016

Le Sénégal a célébré le 17 octobre 2016 la Journée mondiale de l'Alimentation (JMA). Cette journée commémore la création en 1945 de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Elle a coïncidé cette fois-ci avec le 71^{ème} anniversaire de la création de la FAO et l'Année internationale des légumineuses.

Cette journée organisée sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural est à sa 36^{ème} édition au Sénégal. Le thème de cette manifestation était : « le climat change, l'alimentation et l'agriculture aussi ». Ce thème met en relief la sécurité alimentaire, l'un des principaux enjeux du changement climatique. Il interpelle tous les secteurs. Il a pour objectif de mettre en exergue la nécessité de développer de nouvelles stratégies de production et de consommation adaptées au changement climatique pour garantir le développement du secteur agricole en général et de la sécurité alimentaire en particulier.

Depuis 2002, notre pays s'est engagé dans un processus de décentralisation de l'organisation et de la participation, pour marquer le caractère populaire de la manifestation. C'est la raison pour laquelle la JMA a eu lieu à Bambilor, dans le département de Rufisque (Région de Dakar). Un choix qui se justifie par l'existence de zones à vocation agricole dans ce département. On y note les effets du changement climatique, notamment

l'érosion côtière, la pollution industrielle et agricole, et l'existence de vastes étendues dans la zone agro écologique des Niayes, caractérisée par son microclimat favorable à une diversité d'exploitations agricoles.

Le parrain officiel de cette 36^{ème} édition de la JMA était le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) dont l'objectif est d'intensifier la production et l'adoption de technologies améliorées dans les filières prioritaires des produits agricoles de la sous-région et susceptibles d'accroître à 6% le taux de croissance agricole dans les pays bénéficiaires. Également, le PPAAO/WAAPP travaille beaucoup sur les aspects de changement climatique.

Présidant la cérémonie officielle des JMA au nom du Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural, M. Lamine Lô a axé son allocution sur l'attention accordée au phénomène du changement climatique par son ministère.



“ Il nous faut une agriculture intelligente face au climat, qui s'inscrit dans la durabilité.”

**Lamine Lô,
Directeur de
Cabinet du MAER**



Lauréates
du concours
culinaire

C'est dans ce sens que dans la mise en œuvre du Programme de relance et d'accélération de la cadence de l'Agriculture sénégalaise (PRACAS), volet agricole du Plan Sénégal Emergent (PSE), le ministère le considère comme une donnée et non un facteur à subir. Il fait de l'utilisation des informations climatiques la centralité de ses actions. De l'avis M. Lô, « au moment où la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle demeure une priorité, il nous faut aussi une agriculture

intelligente face au climat, qui s'inscrit dans la durabilité ; et le Sénégal étant déjà dans cette trajectoire avec des innovations technologiques, vise d'ambitieux objectifs clairement définis sous l'impulsion de la vision de Son Excellence M. Macky Sall, Président de la République et traduite à bras le corps par le Dr Papa Abdoulaye Seck, Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, déclinée dans le Plan Sénégal Emergent et mise en œuvre dans le Programme d'Accélération de

la cadence de l'Agriculture sénégalaise ».

Le discours de M. Lô a été précédé par ceux du Président du Conseil départemental de Rufisque, du Représentant de la FAO au Sénégal et du WAAPP/PPAAO. Tous sont largement revenus sur le sens de la Journée mondiale de l'Alimentation qui reste une tribune de sensibilisation des acteurs concernés.

Outre la cérémonie officielle à Bambilor, les activités ont concerné la visite de sites

*Point focal Changement climatique PPAO/WAAPP



Visite exposition
des femmes

agricoles ; la visite des stands d'exposition de produits et techniques agricoles ; des échanges culinaires qui ont mis en compétition les groupements féminins de la région de Dakar, précédés par la formation des acteurs; la tenue d'une conférence scientifique dont la présidence est revenue au Ministère de l'Environnement et du Développement durable, en conformité avec le thème.

La particularité cette année est la pertinence du choix porté sur le PPAO/WAAPP, qui est véritablement un outil de croissance agricole et de réduction de la pauvreté. Il s'illustre au Sénégal par la promotion et la diffusion de technologies relatives aux

filières retenues que sont les systèmes de production à base de céréales sèches (mil, maïs, sorgho et fonio) et les cultures associées (arachide niébé et sésame), les productions animales (viande et lait) et les filières horticoles (tomate mangues et oignons).

Au Sénégal, le changement climatique et les problèmes environnementaux menacent sérieusement l'agriculture, principale pourvoyeuse d'emplois et génératrice de revenus. Près de 70% de la population active travaillent dans ce secteur. La sécurité alimentaire est largement tributaire des systèmes agricoles. D'où la nécessité d'une réelle prise en charge de ce phénomène des changements

climatiques. Celui-ci requiert une bonne identification des problèmes et solutions, une conception de programmes innovants pour des aptitudes et attitudes adéquates vis-à-vis des activités quotidiennes comme celles relatives aux besoins cruciaux d'alimentation, de productions agricoles, afin de continuer à assurer les fonctions vitales et permanentes des communautés.

Aussi faudrait-il accepter de porter des choix innovants également sur des modes de production et de consommation moins émetteurs de Gaz à Effet de Serre à qui on impute ce phénomène des changements climatiques. ●

Ils ont dit...

PATRICK DAVID

Représentant de la FAO/Intérim au Sénégal

« Il est avéré aujourd'hui que le climat change et que ce phénomène pose un risque sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Les pertes de productivité résultant de ce changement climatique sont nettement susceptibles d'aggraver des crises alimentaires récurrentes dans la région sahélienne où les populations qui produisent la majorité de la nourriture sont les plus vulnérables.

En tant que partenaires au développement, nous nous devons (systèmes des Nations Unies bailleurs et autres) d'accompagner les pays pour transformer en actions les engagements pris à Paris lors de la COP 21, notamment concernant l'agriculture et le changement climatique. La FAO accompagne dans ce sens le Sénégal à travers deux projets entamés en

2016, à savoir 'Intégration de la résilience climatique dans la production agropastorale pour la sécurité alimentaire dans les zones pastorales vulnérables à travers l'approche des Champs Ecoles Paysans' financé par le Fonds environnement mondial (FEM) ; et 'Action contre la désertification', financé par le 10^{ème} Fonds européen pour le développement (FED) et mis en œuvre par l'Agence nationale de la grande muraille verte (ANGMV) pour déployer la Grande muraille verte d'Afrique au Sénégal ; et en plus jouer un rôle important dans l'atténuation des effets du changement climatique et participer de manière significative dans la réduction du gaspillage alimentaire et de la consommation en viande au profit des légumineuses plus nourrissantes ».

DOUDOU NDIAYE

Conseiller technique du Ministre de l'Environnement et du Développement durable, représentant le Ministre de l'Environnement et du Développement durable

« Le thème retenu pour cette année 'le climat change, l'alimentation et l'agriculture aussi', trouve toute sa pertinence dans le succès obtenu par l'Accord de Paris lors de la COP 21, mais démontre également et à suffisance la prise de conscience réelle et croissante de la communauté mondiale sur ce grand défi du 21^{ème} siècle que constitue le phénomène

des changements climatiques. Nous avons décliné le thème en trois sous-thématiques qui adressent les défis agricoles et alimentaires, la caractérisation et les réponses politiques, les stratégies d'adaptation /d'atténuation pour la production agricole et la sécurité alimentaire ».

MARIÉTOU DIAWARA

Coordonnatrice du PPAAO/WAAPP

« Par rapport au thème, 'le climat change, l'alimentation, l'agriculture aussi', le PPAAO/WAPP a spécifiquement financé des projets de recherche qui ont permis depuis 2008 l'homologation de 60 variétés d'arachides de niébé, de sésame, de mil, de maïs, de sorgho et de bissap plus productives et plus adaptées aux conditions pédoclimatiques actuelles.

Pour l'année 2016, un budget de près de 128 millions de FCFA a été alloué, ce qui a permis de réussir plusieurs réalisations dont :

- la formation, la sensibilisation et l'information des autorités administratives, des collectivités territoriales, des services techniques et des agropasteurs et le concept d'Agriculture intelligente face au climat ;
- la mise en place de plateformes départementales sur l'adaptation de l'Agriculture intelligente face au climat : à ce jour sur les 9 plateformes mises en place dont les 6 l'ont été dans le cadre du plan d'action changement climatique du PPAAO ;
- le renforcement des capacités des animateurs et journalistes de 96 radios communautaires du pays pour la diffusion de bonnes

pratiques d'Agriculture intelligente face au climat et une large diffusion de l'information climatique dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions changements climatiques ;

- l'organisation d'un atelier de sensibilisation et de plaidoyer à l'endroit des décideurs (parlementaires, députés et conseillers du CESE), maires, autorités administratives, directeurs et chefs de service qui a été présidé par le MAER.

Dans le cadre du projet, un certain nombre de stratégies régionales dont celle relative à « l'adaptation au changement climatique » ont été définies et sont en train d'être mises en œuvre en collaboration avec la Direction de l'Agriculture qui assure efficacement le point focal.

Je renouvelle l'engagement de l'équipe du PPAAO/WAAPP-UCTF, les agences d'exécution, les partenaires, à œuvrer aux côtés des acteurs engagés dans le développement rural, pour l'atteinte des objectifs du PRACAS afin de contribuer à l'émergence du Sénégal».

*Propos recueillis par Babacar SENE, Membre du Comité d'organisation JMA

COP 22

Le temps de l'action

L'entrée en vigueur de l'accord de Paris est effective. Le 4 novembre 2016 restera gravé dans la mémoire de ceux qui se sont battus pour que l'humanité entière prenne conscience du danger qui pèse sur elle. Cette date marque « l'ouverture d'une voie à un avenir durable », mettant ainsi fin à « la marche vers une catastrophe climatique ». C'est ce que pensent la Secrétaire exécutive de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), Patricia Espinosa, et le président de la Cop 22, par ailleurs Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc, Salaheddine Mezouar. Selon eux, « son entrée en vigueur rapide est le signal politique clair que les nations du monde entier sont engagées pour une action mondiale décisive contre le changement climatique ».

La COP 22, organisée du 1^{er} au 18 novembre 2016 à Marrakech, fut un cadre de partenariat, de plaidoyer et d'échanges entre divers acteurs aux intérêts aussi divers que variés. C'est véritablement la COP de l'action, suite à celle des négociations pour un Accord juridique tenue à Paris en décembre 2015.

Le Sénégal n'a pas attendu l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris pour se lancer dans la trajectoire économique résiliente face aux changements climatiques dans la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE). Ce qui confirme la dynamique enclenchée depuis la COP 21 et les enjeux de la COP 22 qui ont retenu l'attention des autorités sénégalaises. La preuve, c'est le discours du

« Le Sénégal est parti à la COP 22 avec à son actif deux centrales solaires. »

Président de la République en tant que premier négociateur du Sénégal pour défendre la position de l'Afrique et faire le plaidoyer sur le financement.

Le Sénégal est parti à la COP 22 avec à son actif deux centrales solaires et a affirmé sa volonté de la mise en œuvre effective de sa stratégie globale de mix énergétique. Notre pays compte réaliser d'ici à 2018 sept autres projets d'énergie solaire et éolienne dont cinq seront opérationnels dès l'année 2017. Tout cela, y

compris même le redéploiement et le renouvellement du réseau ferroviaire, contribuerait sans nul doute aux efforts mondiaux de réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES).

Le Sénégal a participé à cette COP avec une forte délégation à l'image des pays développés, avec une pluralité d'acteurs.

Il est important de souligner l'engagement des autorités sénégalaises pour avoir compris la spécificité de la question climatique dans le développement actuel et futur de tous les domaines d'intervention de manière à internaliser l'engagement national sur le climat et à toutes les échelles d'intervention.

L'implication du PPAO Sénégal

Le Programme de Productivité agricole en Afrique de l'Ouest



(PPAAO/WAAPP) du Sénégal, à travers son Point focal Changement climatique, a pris part à cette importante rencontre sur le climat. Le Point focal a été entièrement pris en charge par l'Unité de coordination technique et fiduciaire (UCTF) du PPAAO/WAAPP durant toute la durée de la COP 22.

Ce fut une opportunité offerte de communication et de partage sur les actions et les résultats du plan d'actions changements climatiques portant sur la mise à l'échelle des bonnes pratiques d'Agriculture intelligente face au climat (AIC) mis en œuvre par la Direction de l'Agriculture.

Il est important également de souligner que lors de la « journée de l'Agriculture » organisée au stand du Sénégal,

le Plan d'actions changements climatiques du PPAAO a été présenté aux visiteurs. Le but de ce plan est de renforcer la résilience des producteurs sénégalais dans un contexte de changement climatique à travers des stratégies d'adaptation et d'atténuation.

Impact de la COP 22

A l'occasion de notre participation à la COP 22, la Plateforme CCASA, chargée de la mise en œuvre du Plan d'actions changement climatique du PPAAO a saisi les opportunités offertes à cette rencontre internationale. Elle a noué des partenariats et des axes de collaboration pouvant aboutir à des financements de projets portant sur la mise à l'échelle des bonnes pratiques d'AIC au Sénégal. Toutefois, il est important de souligner que la Plateforme a soumis durant la COP 22 un

projet à l'Organisation pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) et un accord de financement de 200 000 \$ US est accordé pour une intervention dans la vallée du Fleuve Sénégal pour la période 2017- 2018.

Et la prochaine COP ?

Dans la perspective de préparer la COP 23 prévue à Bonn en Allemagne en novembre 2017 sous l'égide des Iles Fidji, tous les acteurs doivent s'engager à mettre en œuvre les retombées positives de la COP et aussi assurer l'exécution au Sénégal de la Contribution déterminée au niveau national (CDN). ●

*Point focal Changement climatique PPAAO/WAAPP



PEINDA GUÈYE CISSÉ

Une icône de la production de semences de riz en Afrique

En décrochant en 1962 son diplôme de Comptabilité pratique à l'Institut international de Comptabilité et de Secrétariat de Paris, Peinda Guèye Cissé ne savait pas qu'elle allait plutôt exceller dans le domaine original de la production de semences de riz, devenant du coup la première Sénégalaise exportatrice de l'intrant numéro 1 de la culture de cette denrée de première nécessité.

Le parcours de Peinda Guèye Cissé, Présidente de la Fédération de groupements et associations des femmes productrices de la Région de Saint-Louis «FEPRODES», ressemble à s'y méprendre à un véritable conte de fées. Celle qui était destinée à une carrière de cadre administratif et comptable dans des structures étatiques comme l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) a finalement succombé avec bonheur aux sirènes de la production de semences de riz. Un métier assez original pour une femme de sa carrure.

En fait, l'ex-chef du service administratif et comptable de l'ISRA de Saint-Louis a embrassé

le noble sacerdoce de productrice de riz depuis 1974. Quatre années après, elle est consacrée première femme productrice privée de semences de riz de la Vallée du Fleuve Sénégal. Avec une foi inébranlable en bandoulière et une rigueur chevillée au corps, elle multiplie alors les performances pour battre tous les records.

Elue dès 1994 Présidente de l'Union nationale interprofessionnelle des semences et des plants du Sénégal-UNIS Zone Nord, Peinda Guèye Cissé commence alors à taper dans l'œil des organisations internationales qui s'occupent au quotidien des questions agricoles à travers le monde. C'est ainsi qu'elle participe régulièrement aux forums comme le colloque international sur : « Le riz, un enjeu scientifique, une économie mondiale » tenu du 06 au 08 octobre 1995 à Montpellier en France. Elle noue également une collaboration fructueuse avec l'ADRAO, l'ancêtre de l'actuel Africa Rice (Centre Africain du Riz) pour la conduite d'essais de nouvelles variétés de riz dont trois variétés aromatiques produites entre Saint-Louis et Matam. Des variétés qui ont finalement été présentées au Comité national d'homologation et validées.

Ambitieuse, l'ex-cadre administratif et comptable se plaît désormais très bien dans son nouveau milieu qui a fini de l'adopter. Elle se lance alors en 1997 dans l'exportation privée de semences de base de riz du label Sénégal, pour jeter les bases de cette culture en Mauritanie voisine. Une expérience assez enrichissante qui lui permet très vite d'être attributaire de l'appel d'offres de la Société mauritanienne SONIMEX pour la fourniture de 105 tonnes de semences certifiées de riz des variétés Sahel 108, 202, IR 1529 et JAYA. La République islamique de Mauritanie pouvait alors se lancer avec succès dans la production rizicole intensive.

Ses affaires marchent à merveille et elle gagne l'appel d'offres de la FAO en semences de Riz destinées à la Guinée-Bissau. Elle va ainsi à la rescousse de ce pays miné à l'époque par la guerre, pour fournir 141 tonnes de semences de riz sous l'égide de la FAO. Le redémarrage de la production rizicole devient alors une réalité au pays d'Amilcar Cabral.

Le succès de ces deux opérations effectuées dans deux pays limitrophes du Sénégal lui ouvre ainsi les portes de la consécration continentale. Peinda Guèye Cissé est élue en 1999 vice-présidente du



« L'ex-chef du service administratif et comptable de l'Isra de Saint-Louis a embrassé le sacerdoce de productrice de riz depuis 1974. »

Comité directeur de l'Initiative africaine pour le Riz (ARI). Cerise sur le gâteau, elle est élue en Tanzanie membre du réseau ROCARIZ lors du 1^{er} Congrès africain sur le riz organisé par l'ex ADRAO devenue AFRICA RICE, une organisation dont elle est membre «Observateur» du Conseil des ministres des 28 pays adhérents. A ce titre, elle multiplie les visites d'échanges à travers le monde comme celle effectuée en septembre 2012 aux Philippines sous l'égide d'Africa Rice. Auparavant, elle a bénéficié d'une formation en Agroforesterie en novembre 2000 à la célèbre Université Ben Gourion de Bersheva en Israël. La visite d'exploitations agricoles israéliennes avait couronné ce programme alléchant.

L'appétit venant en mangeant, la brave dame part à la découverte de la grande Amérique en 2003. Parrainée par l'USAID/COCHRAN, elle bénéficie d'une formation sur le compostage à l'Université de Tuskrgee en Alabama et de visites d'exploitations de producteurs de cinq Etats du Sud (Washington DC, Louisiane, Mississipi, Alabama et Géorgie).

En octobre 2013, Peinda est lauréate du « Prix Africain du Riz » lors du Forum Mondial de la Science rizicole tenu à Yaoundé au Cameroun, en présence de représentants de 61 pays.

Cette femme a très tôt flirté avec le mouvement associatif. En effet, elle a été élue en 2007 Présidente du Comité d'Initiative des groupements de femmes rizicultrices d'Afrique de l'Ouest et du Centre, instance qui regroupe 17 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, partenaires d'Africa Rice. L'année suivante, en 2008, à Maputo, elle fait un plaidoyer remarquable en faveur des paysannes et paysans d'Afrique suite aux émeutes de la faim en 2006.

Durant la campagne agricole 1993-1994 et en collaboration avec l'ISRA, la championne de la production rizicole a pu mettre sur le marché 33, 920 tonnes de semences de riz, toutes variétés confondues et 205, 040 tonnes de semence certifiées R1. La FEPRODES qu'elle préside travaille d'arrache-pied pour la sécurité alimentaire des populations du nord du Sénégal. ◦

RECONSTITUTION DU CAPITAL SEMENCIER

LA CONTRIBUTION DU PPAAO/WAAPP

Depuis 2011, le PPAAO/WAAPP s'inscrit dans la politique du Gouvernement du Sénégal dans son objectif de reconstitution du capital semencier national. Le programme finance des projets de production de semences certifiées de céréales (mil, maïs, sorgho et riz) et de légumineuses (arachides et niébé). L'objectif général est de contribuer à la reconstitution du capital semencier national et favoriser les conditions d'une large diffusion et l'adoption des variétés améliorées générées et/ou diffusées par le PPAAO/WAAPP.



LE FNRAA

Bras financier de la reconstitution du capital semencier

De façon spécifique, le programme œuvre à rendre disponibles des semences certifiées de mil, sorgho, maïs, riz, arachide et niébé pour les exploitations familiales du Sénégal et des pays de la région Afrique de l'Ouest. La production de semences certifiées est exécutée par le Fonds national de recherches agricoles et agro-alimentaires (FNRAA) à travers le financement de projets pour la production de pré-base, avec l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) et de projets compétitifs pour la multiplication de semences.

Durant la première phase (2008-2012), le PPAO/WAAPP a financé deux projets de production de semences certifiées. Le premier était pour les céréales sèches (mil, maïs et sorgho) en 2011/2012 et 2012/2013 et le deuxième pour l'arachide en 2012/2013. Concernant la deuxième phase du programme, cinq (5) projets de production de semences de céréales (mil, maïs, sorgho et riz) et de légumineuses (arachide et niébé) ont été financés dont quatre (4) en exécution depuis 2013 et un cinquième qui a démarré à partir de la contre saison chaude de 2014. Pour assurer la durabilité, les quatre (4) projets

“ Entre 2013 et 2014, on note une progression de la participation du PPAO/WAAPP dans la reconstitution du capital semencier national pour toutes espèces de 03 à 12%. ”

de multiplication de semences financés par le programme sont portés par les réseaux des coopératives et des groupements professionnels de producteurs de semences certifiées appuyés par l'ASPRODEB (29 coopératives), le RESOPP (28 antennes de coopératives) et l'ANCAR (les OP des CLCOP au niveau des communes). Sur la base des estimations des besoins nationaux en semences, si la totalité de la production obtenue avait été collectée, elle aurait pu permettre de couvrir en 2014

86% des besoins en semences pour le maïs et 24% pour l'arachide. En 2013, le niveau de collecte des semences produites dans le cadre du PPAO/WAAPP était en moyenne de 75%. En effet, la collecte par les coopératives appuyées par le programme de toutes les quantités de semences produites par leurs membres reste encore un défi à relever. D'où la nécessité d'appuyer le système de collecte pour leur permettre de disposer, à temps opportun, du volume de financement nécessaire. En cela, pour encore appuyer le

système de production de semences, le programme a mis à la disposition des coopératives, un fonds revolving de 200 000 000 FCFA. Ceci par le biais d'un contrat avec l'ASPRODEB. Le fonds est utilisable pour des besoins ponctuels de transport, de conditionnement et de commercialisation des productions. Les tableaux ci-contre permettent d'apprécier la contribution du PPAO/WAAPP à l'effort de reconstitution du capital semencier. Entre 2013 et 2014, on note une progression de la participation sur la reconstitution du capital semencier national pour toutes espèces de 03 à 12%. Cependant pour le maïs, une baisse est constatée due probablement au profil de l'hivernage qui a été très mauvais dans certaines zones. ●

Tableau 1 : Quantité de semences produites en 2011/2012

Spécifications	Quantités produites en tonnes			
	Pré-base	Base	R1	Total
Mil	6,982	5,600	-	12,582
Maïs	5,156	89,500	-	94,656
Sorgho	9,497	5,213	-	14,71

Tableau 2 : Quantités de semences produites en 2012/2013

Spécifications	Quantités produites en tonnes			
	Pré-base	Base	R1	Total
Maïs	5,692	170	2 281	2 456,692
Mil	14,798	46	274	334,798
Sorgho	3,794	70	356	429,794
Arachide	4,745	-	4 136	4 140,745

Tableau 3 : Quantité de semences produites en 2013/2014

Spécifications	Quantités produites en tonnes					
	Pré-base	Base	R1	R2	R3	Total
Mil	3,9	38,46	154,25			196,61
Maïs	5,035	136,7	1980,545			2122,28
Sorgho	3,050	29,975	73,831			106,856
Niébé	3,098	26,121	76,91			106,129
Arachide	8,165		2 226,3	1 209,5	5 469,7	8913,665

Tableau 4 : Quantité de semences produites en 2014/2015

Spécifications	Quantités produites en tonnes			
	Pré-bases	Bases	Certifiées	Total
Mil	2,525	275	324,774	602,299
Maïs	5,183	167	1 391,643	1 561,826
Sorgho	4,857	82	55,359	142,216
Niébé	1,618		289,435	291,053
Arachide (projets pour la production de semence d'arachide en hivernage)	5,676	241	12 866,25	13 112,826
Riz		916	1 325,5	2 241,5
Sésame		0,755	1,330	2,085

Tableau 5 : Quantité de semences produites en 2015/2016

Spécification	Acteur	Niveau de production (en tonnes)				Quantité Totale Produite Par Spéculation (en tonnes)
		Prébase	Base	R1/N1	R2/N2	
Arachide	ISRA	9,8				18 789,17
	ASPRODEB		255	1453	17054	
	ANCAR		4,5	12,87		
Mil	ISRA	4,5				676,40
	ASPRODEB		10	550		
	Resopp			74,71		
	ANCAR		19,81	17,38		
Maïs	ISRA	6				3 502,05
	ASPRODEB		96	3092		
	Resopp			84,624		
	ANCAR		6,047	217,382		
Sorgho	ISRA	1,9				206,71
	ASPRODEB		11	82		
	Resopp			105,99		
	ANCAR		5,817			
Niébé	ISRA	2,7				832,93
	Resopp			320,23		
	ANCAR			510		
Riz (pluvial)	ASPRODEB		102	500		603,60
	ANCAR		0,6	1		

CONTROLE ET CERTIFICATION DES SEMENCES AU SÉNÉGAL

Comment la DISEM sépare le bon grain de l'ivraie ?

Le contrôle et la certification des semences au Sénégal sont du ressort de la Division des Semences (DISEM) de la Direction de l'Agriculture. Elle s'en acquitte exclusivement pour ce qui concerne les semences de prébases, ou en collaboration avec les Directions régionales de Développement rural (DRDR) pour ce qui est des semences des catégories inférieures (bases et certifiées).

Au Sénégal, il est désormais possible de produire des semences selon deux référentiels de systèmes de certification : CEDEAO ou OCDE. En effet, en janvier 2014, date de sa parution dans le Journal Officiel de la République (N° 6771 du 25 janvier 2014), notre pays a adopté le "Règlement C/REG.4/05/2008 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO-UEMOA-CILSS". Par cet acte, ce règlement entré immédiatement en vigueur est devenu alors applicable dans tout le territoire national, permettant ainsi à nos semences certifiées sous ce régime de circuler désormais librement dans l'espace CEDEAO-UEMOA-CILSS.

A partir de janvier 2016, le Sénégal est ensuite devenu officiellement le 59^{ème} Etat membre de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement économiques) pour la certification variétale des semences, en optant pour son adhésion à trois systèmes : "Systèmes Céréales" (semences de riz), "Systèmes Maïs" (semences de maïs) et "Systèmes Sorgho" (semences de sorgho). Ainsi, nos semences certifiées sous ce référentiel peuvent être exportées sur le marché international dans

l'ensemble des pays membres. La différence entre les deux régimes tient aux standards ou normes de contrôle et de certification. Les normes de l'OCDE sont plus sévères que celles de la CEDEAO, notamment en termes de pureté des semences. Du reste, les conditions de production, de contrôle et de certification sont assez similaires et nous les

“ La production, le contrôle et la certification des semences ont fait l'objet d'une réglementation stricte au niveau de chaque pays. ”

développons ci-dessous.

Conditions de production

Pour porter un programme de production de semences certifiées, deux conditions sont requises. D'abord, il faut disposer d'un agrément ou d'une admission au contrôle. En d'autres termes, il s'agit de l'autorisation délivrée par la DISEM à tout producteur (personne physique ou morale) remplissant les critères exigés (disponibilité de terres,

équipements, etc.). Les formulaires à cet effet sont disponibles au niveau des DRDR, chargées de transmettre dans les délais réglementaires les demandes à la DISEM après des enquêtes préliminaires. L'agrément de producteur semencier est valable trois (3) ans. Ensuite, il faut déclarer ses cultures à chaque campagne ou cycle de production, auprès de la DISEM (semences de prébases) ou des DRDR (semences de bases et/ou certifiées). La déclaration de cultures s'effectue sur un formulaire disponible également auprès des DRDR et doit être déposée dans des délais bien établis selon la spéculation et le cycle de production. Toutes les autres conditions de production sont détaillées pour chaque espèce dans les Règlements techniques annexes (RTA) du Règlement semencier communautaire, correspondants aux RTP (Règlements techniques particuliers) autrefois de la législation semencière nationale. Il s'agit des paramètres suivants: précédent cultural, isolement, nombre de contrôles, pureté variétale, état cultural, état sanitaire, etc.

Conditions de contrôle

Le contrôle ou l'inspection des cultures s'effectue en application de la réglementation, qui a fixé pour chaque espèce les paramètres à contrôler ainsi que les modalités pratiques de mesures desdits paramètres.

L'inspection des cultures doit être réalisée par les contrôleurs officiels et qualifiés de la DISEM ou des DRDR. Toutefois, des dispositions dans la législation autorisent sous certaines conditions la délégation du contrôle à des techniciens agréés (TA) ou contrôleurs agréés (CA), sous la supervision des contrôleurs officiels. Ils doivent alors faire l'objet d'une évaluation régulière et d'un recyclage périodique en vue de leur qualification pour continuer à exercer la fonction de technicien agréé.

Les détails concernant les différents paramètres contrôlés, les méthodes et les normes de contrôle aux champs sont repris dans les RTA.

Le respect des règles de cultures est sanctionné pour chaque parcelle semencière par la délivrance d'un bulletin d'homologation (appelé aussi bulletin d'agrèage), signifiant la satisfaction par le multiplicateur des normes de contrôle aux champs. A partir de cet instant, les récoltes issues de la parcelle semencière sont alors autorisées à être acheminées au secco (pour l'arachide) ou au CTS (Centre de Triage des Semences) pour les autres espèces, afin d'y subir toutes les opérations de conditionnement jugées nécessaires et indispensables pour la certification des lots de semences produits.

Conditions de certification

La certification est la sanction positive du déroulement à succès des opérations de production et de contrôle, attestant ainsi de la conformité des semences produites par rapport aux normes édictées en la matière. La certification intervient après échantillonnage obligatoire,



analyses de la qualité des lots triés et nettoyés puis comparaison des résultats obtenus aux normes définies pour chaque espèce et chaque catégorie de semences. La certification est donc effectuée après analyse par le laboratoire, et s'accompagne de la délivrance d'une attestation de certification au producteur et de l'apposition d'étiquettes sur ses semences jugées aptes.

La couleur des étiquettes dépend de la catégorie ou du niveau des semences produites :

- Semences de prébases : couleur blanche barrée de violet sur la diagonale ;
- Semences de base : couleur blanche uniforme ;
- Semences certifiées de 1^{ère} reproduction : couleur bleue uniforme ;
- Semences certifiées de 2^{ème} reproduction : couleur rouge uniforme ;
- Semences non certifiées définitivement : couleur grise uniforme (uniquement pour certification sous le régime de l'OCDE).

La taille des étiquettes de certification est normalisée et

dépend également du système de certification.

Toutes les informations utiles relatives aux résultats d'analyses ou garantissant la traçabilité des semences produites doivent être reprises sur l'étiquette : producteur, lieu ou origine des semences, pureté spécifique, pureté variétale, faculté germinative, teneur en eau, date d'analyse, etc. Selon le type d'emballage, l'étiquette est soit collée à l'extérieur, ou prise dans la couture de l'emballage. L'emballage peut contenir une étiquette intérieure de taille plus petite et reprenant les mêmes informations que celles de l'étiquette extérieure. Certaines informations peuvent d'ailleurs être imprimées sur l'emballage qui doit comporter le logo du producteur.

La production, le contrôle et la certification des semences ont fait l'objet d'une réglementation stricte au niveau de chaque pays. Des normes ont également été mises au point au niveau international, pour le commerce ou les échanges règlementés des semences. ●





“NOTRE PARTENARIAT AVEC LE PPAAO/WAAPP EST FÉCOND ET PARFAIT”

— OUMAR SANÉ, *Directeur de l'Agriculture*

Très satisfait de la collaboration entre sa direction et le WAAPP, Monsieur Oumar Sané énumère ici nombre d'acquis et performances enregistrés dans ce cadre, dont justement la certification OCDE du système semencier sénégalais. Une expertise qui va bien servir à la toute nouvelle « Stratégie de reconstitution du capital semencier 2016 – 2020 ». Son coût est évalué à 14,8 milliards de FCFA.

■ Quel bilan faites-vous du partenariat entre la Direction de l'Agriculture et le PPAAO/WAAPP à un an de la fin du projet ?

Je considère que notre partenariat avec le PPAAO/WAAPP est fécond et parfait. Le projet contribue pour beaucoup à l'atteinte de nos objectifs surtout en matière de politique et de législation sur les semences et les engrais, d'infrastructures (laboratoires et unités de conditionnement), de changement climatique avec la mise en place de plateformes locales « changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire (CCASA) et de la formation et de la diffusion de

l'information climatique.

■ Si l'on se focalise sur la reconstitution du capital semencier, quels sont les résultats concrets enregistrés concernant le contrôle et la certification des semences ?

La reconstitution du capital semencier est une priorité pour les autorités. C'est pourquoi, l'Etat dégage chaque année 5 milliards pour ce programme. Ainsi, le PPAAO, sur beaucoup de composantes, contribue à l'atteinte des objectifs et parmi les résultats obtenus après quelques années de réalisation, je peux citer sur le plan de la production, au cours de l'année 2016, la contribution à la production

de près de 100 T de semences de pré bases d'arachide et environ 50 T de pré bases de céréales (riz, maïs et niébé).

Sur le plan des infrastructures, il y a l'équipement de sept laboratoires régionaux, la construction de magasins de stockage de semences pour des coopératives bénéficiaires. Exemple le magasin de Nganda.

Sur le plan des équipements, nous avons l'acquisition et la mise en place de sept unités mobiles de conditionnement de semences dont une à l'ISRA.

Sur le plan de la législation, nous pouvons noter l'accompagnement à



l'accréditation ISTA du laboratoire national, l'élaboration de trois manuels de procédures de contrôle et de certification des semences, d'homologation et d'inscription des variétés au catalogue et un autre



d'import-export des semences.

Sur le plan de la formation des acteurs, il y a le recyclage du dispositif des contrôleurs semenciers ainsi que des techniciens d'encadrement.

Et sur le plan de la gouvernance de la filière, je vous ferez remarquer la redynamisation et l'animation du Comité national Consultatif des Semences et des Plants (CNCSP) par le financement de ses rencontres, notamment la réunion annuelle des semences, la réunion de validation des programmes et la réunion d'homologation ; mais également le financement de ses essais DHS.

■ **Comment appréciez-vous la stratégie déployée pour l'atteinte des objectifs assignés à ce partenariat ?**

Je juge la stratégie déployée satisfaisante. Toutefois, je souhaite une diligence dans la mise à disposition des moyens en allégeant les procédures.

■ **Quelles sont les variétés de semences qui vous ont le plus apporté de la satisfaction dans cette reconstitution du**

capital semencier ?

Depuis 2009, le PPAO/WAAPP a permis d'homologuer au total 13 variétés d'arachide, 7 variétés de niébé, 3 variétés de mil, 6 variétés de sorgho, 16 variétés de riz, 6 variétés de

sésame, 8 variétés de maïs et 1 variété de bissap.

Selon les différentes écologies dans notre pays, toutes ces variétés contribuent donc à la reconstitution du capital semencier puisque permettant de répondre aux besoins des producteurs grâce à un portefeuille variétal élargi.

■ **Quels sont les défis qu'il faut encore relever pour arriver à un système de production des semences durable ?**

Il nous faut produire en quantité et en qualité des semences, en appliquant la législation semencière dans son intégralité, et en travaillant avec des professionnels semenciers sur tous les segments de la filière.

■ **Comment les producteurs apprécient-ils la mise à leur disposition des variétés de semences certifiées par la DA/DISEM ?**

Les producteurs sont convaincus de la qualité de la semence certifiée. Les difficultés résident souvent sur leurs pouvoirs d'achat faibles au moment de la préparation de la campagne.

■ **Avez-vous réfléchi sur les mécanismes de pérennisation des résultats obtenus après la clôture du programme ?**

Nous pensons que la mise en application complète de la réglementation semencière (redevances, cartes professionnelles, fonds semencier, sanctions, etc.) est un gage pour la pérennisation des résultats obtenus.

■ **Vous avez élaboré une « Stratégie de reconstitution du capital semencier 2016 – 2020 ». Quel a été le processus suivi pour élaborer cette stratégie ?**

Pour être en phase avec le Plan Sénégal Emergent, qui a pour volet agricole le PRACAS, il est défini pour la stratégie de reconstitution du capital semencier la vision suivante « Un système de certification des semences performant à l'horizon 2020, pour une agriculture émergente ».

Le système de certification des semences est un système basé sur le respect de la législation semencière pour produire les semences certifiées grâce à l'interaction de trois éléments que sont la recherche avec ses méthodes de sélection des variétés performantes ; la production fonctionnant suivant des règles de production et comprenant la multiplication et la technologie ; et l'élément législation – contrôle & certification.

Pour l'élaboration de la stratégie, nous avons suivi cinq étapes. Dans un premier temps, nous avons procédé à la préparation de la planification stratégique avec la Direction de l'Agriculture, qui a consulté les acteurs et mis en place le comité restreint qui a conduit les étapes 2, 3 et 4.

L'étape 2 consistait à faire un diagnostic stratégique. A la troisième étape, nous avons procédé à l'élaboration et à la rédaction du premier draft de la stratégie. Par la suite, il y a eu l'étude et l'intégration de compléments à la stratégie, sa bonification en fait.

La dernière étape et pas des moindres a été l'avis du Comité national

Consultatif des Semences et des Plants (CNCSP) et la validation de la stratégie par ses soins, sous la bienveillance du Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural, qui préside ce comité.

■ **Quels sont les axes de cette stratégie de reconstitution du capital semencier ?**

La stratégie repose sur cinq orientations stratégiques : Orientation 1 : Augmenter durablement la production de semences certifiées (OPS et ISRA) ; Orientation 2 : Renforcer la capacité opérationnelle du contrôle de qualité (SOC) ; Orientation 3 : Appliquer les textes en vigueur au Sénégal (SOC) ; Orientation 4 : Faciliter le financement des opérations de multiplication et de collecte &

Axe 5 : une lutte contre la concurrence déloyale des semences non certifiées ; Axe 6 : un environnement favorable au financement ; et enfin l'Axe 7 : un renforcement du service de conseil agricole et rural.

■ **Pour réussir un tel pari, il vous faudra renforcer, voire améliorer vos capacités organisationnelles et techniques. Qu'est-ce qui est prévu à cet effet ?**

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, à travers la Fonction publique, a recruté 400 agents pour étoffer le dispositif de contrôle et de suivi. En plus de cela, il faut noter l'amélioration de l'environnement juridique, du système de certification, de la capacité de production de pré-base avec l'ISRA. L'accréditation de notre

programme PPAAO/WAAPP, je note que le programme intervient sur les axes 2, 3, 4, 6 et 7 de la stratégie nationale de reconstitution du capital semencier.

■ **A combien estimez-vous vos besoins financiers pour exécuter ce programme ?**

Pour la mise en œuvre de ce programme, le plan d'action est évalué à 14,8 milliards sur 5 ans.

■ **Avez-vous trouvé le financement de ce programme ?**

Pour le moment, nous sommes en contact avec les partenaires au développement.

■ **Bien des programmes de reconstitution du capital semencier, avant celui-ci, ont été développés sans grands succès pourraient dire certains. Qu'est-ce que vous leur direz pour les rassurer quant à l'efficacité et l'efficience des actions prévues dans le cadre de cette stratégie ?**

Je ne suis pas d'accord quand on dit que le dernier programme n'est pas un succès car, le niveau d'exécution de la stratégie nationale pour les semences de pré-base est de 128% pour l'arachide, 241% pour le niébé, 817% pour le maïs, 20619% pour le mil, 1702% pour le sorgho, 95% pour le riz et 164400% pour le sésame.

Pour les semences certifiées, il est de 125% pour l'arachide, 44,88% pour le riz, 401,74% pour le maïs, 26,26% pour le niébé, 165,33% pour le mil, 334,33% pour le sorgho, 276,66% pour le sésame.

Ces résultats obtenus ces dernières années montrent qu'il n'y a pas d'échec. Au contraire c'est un succès total qui a été enregistré. En plus de cela, le Sénégal est accrédité par le système de certification variétale des semences de l'OCDE pour le maïs, le sorgho et le riz. Ce qui démontre la performance de notre système de contrôle et des efforts consentis par le gouvernement. Le Sénégal est le seul pays accrédité en Afrique de l'Ouest et le sixième pays africain à accéder à ce niveau de certification. ●

« Notre partenariat avec le PPAAO/WAAPP a permis d'homologuer au total 13 variétés d'arachide, 7 variétés de niébé, 3 variétés de mil, 6 variétés de sorgho, 16 variétés de riz, 6 variétés de sésame, 8 variétés de maïs et 1 variété de bissap »

conditionnement ; Orientation 5 : renforcer les capacités du service de conseil. Je précise que sur les questions de durabilité des productions de semences, la stratégie prendra en compte l'ensemble des enjeux environnementaux du secteur de la production végétale, y compris les changements climatiques, pour assurer sa durabilité.

Concernant les axes d'intervention, ils sont au nombre de 7, à savoir : Axe 1 : une utilisation des engrais conforme aux recommandations de la recherche ; Axe 2 : des équipements et des infrastructures de conditionnement et de stockage pour les producteurs/productrices grainiers agréés ; Axe 3 : une production de semences certifiées ; Axe 4 : une capacité de contrôle semencier bien ajustée aux besoins ;

pays au système de certification est l'aboutissement de tout ce travail abattu.

En perspective, le processus d'accréditation de notre laboratoire par l'ISTA est en cours ainsi que la construction de trois nouveaux laboratoires régionaux à Kédougou, Sédhiou et Kaffrine ; et la réhabilitation de cinq laboratoires régionaux par le PPAAO/WAAPP.

Je signale que cette année, il est prévu l'élaboration de la politique semencière.

■ **Quels sont les axes de collaboration avec le PPAAO dans le cadre de cette stratégie de reconstitution du capital semencier ?**

Au regard des réalisations du



TECHNOLOGIES DIFFUSÉES, PROJETS DE RECHERCHES FINANCÉS, FORMATIONS DIPLÔMANTES...

Nos actions en chiffres

36 technologies générées. Elles portent sur les filières céréales sèches (mil, maïs, sorgho, fonio) en termes de mise au point de nouvelles variétés performantes et de techniques et formules de fertilisation mais aussi sur l'arachide, le niébé, l'aviculture et la transformation agro-alimentaire (mise au point de granulateur multifonctionnel, technique de panification avec incorporation de farine de sorgho sans tanin, ...) etc. Les technologies relatives à la production agricole se traduisent par une augmentation de rendement de plus de 15% par rapport à la pratique paysanne.

10 nouvelles variétés d'arachide mises au point dont 07 homologuées par le CNCSP.

733 500 bénéficiaires (producteurs agricoles, éleveurs, aviculteurs, transformateurs, etc.) des activités et des réalisations du programme dont 38% sont constituées de femmes.

610 277 producteurs ou transformateurs ayant adopté au moins une des technologies générées et/ou diffusées dans le cadre du PPAO/WAAPP.

516 422 ha de superficies couvertes par les technologies générées et/ou diffusées dans le cadre du PPAO.

39 421 bénéficiaires des technologies importées dans les autres pays membres du PPAO/WAAPP.

71 projets de recherche ou de développement et diffusion de technologies à la demande financés et 07 projets de production de semences certifiées.

60 variétés de semences homologuées avec l'appui du PPAO par le Comité National Consultatif des Semences et Plants (CNCSP).

410 femmes formées à l'ITA sur les technologies agro-alimentaires.

250 bénéficiaires des formations diplômantes financées par le PPAO. Il s'agit de 107 PhD ou Docteurs, 132 Masters, 8 ingénieurs et 3 DUT. Ce sont principalement des chercheurs des structures de recherche membres du CNS (ISRA, ITA) et d'étudiants.

AGENDA

Du 08 au 15 mai 2017

9^{ème} Mission d'appui et de supervision de la Banque mondiale et du PPAO/WAAPP

Mai 2017

Foire des semences à Kaolack

TECHNOLOGIES DIFFUSÉES DANS LE CADRE DU PPAAO

Un cabinet indépendant évalue l'impact



Après quelques années de mise en œuvre de sous-projets de diffusion de technologies financés par le Fonds National de Recherche Agro-Alimentaire (FNRAA) dans le cadre du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO), l'Unité de Coordination Technique et Fiduciaire (UCTF) du PPAO a commis les services d'un cabinet de consultants pour évaluer les effets et impacts découlant de leur mise en œuvre. Une synthèse des principaux impacts pour trois des technologies diffusées et des recommandations est relatée dans ce dossier.

PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL

La diffusion des variétés et itinéraires techniques de maïs, mil et sorgho améliore les conditions des ménages

Dans le cadre du PPAAO, le FNRAA a financé 07 sous-projets de diffusion de variétés performantes de céréales sèches (mil, maïs et sorgho) et de bonnes pratiques de production dont 03 de petite diffusion et 04 de diffusion à grande échelle. Ces variétés et itinéraires techniques ont été diffusés pour contribuer à l'augmentation de la productivité agricole des filières céréales sèches. L'étude d'impact commanditée par le PPAAO a donné les résultats ci-dessous résumés.

Les 07 sous-projets ont permis de diffuser des semences certifiées de mil de la variété Souna 3, Thialack 2, ICTP 8203 et SOSAT ; des semences de sorgho, en l'occurrence les nouvelles variétés générées par le CNS à savoir Faourou, Darou, Nganda et Nguinthe ; et des semences de maïs des variétés Early Thai et Swan 1.

Pour les producteurs bénéficiaires du PPAAO directement touchés par les sous-projets financés, 59% ont adopté dans leur système de production les variétés de maïs diffusées, 54% pour les variétés de mil et 56% pour les variétés de sorgho.

L'adoption des paquets technologiques diffusés par le PPAAO, pour l'amélioration de la productivité des céréales sèches, est un moyen important de lutte contre la pauvreté en milieu rural grâce à l'augmentation de la production et des revenus des producteurs touchés.

En effet, pour le maïs, les producteurs bénéficiaires du PPAAO ayant adopté la variété Early Thai diffusée par le programme ont augmenté leurs rendements de 96,27%. L'amélioration de la production

“ Pour le maïs, les producteurs bénéficiaires du PPAAO ayant adopté la variété Early Thai ont augmenté leur rendement de 96,27%. ”

au niveau de ces producteurs de maïs et bénéficiaires des techniques diffusées par le PPAAO a entraîné une hausse du revenu qui s'est traduite par une amélioration des conditions de vie des membres du ménage. En effet, les producteurs bénéficiant de la variété Early Thai dans le cadre de la diffusion de technologies financées par le PPAAO ont vu leurs dépenses en santé augmenter de 5 886 FCFA et leurs dépenses en consommation alimentaire de 25 290 FCFA par individu membre du ménage.

De même, pour le mil, la semence certifiée Souna 3 et la nouvelle variété Thialack 2 diffusées par les projets financés dans le cadre du PPAAO ont un effet positif à la fois sur les rendements, la situation alimentaire, les dépenses en éducation et en santé

des ménages des producteurs bénéficiaires.

En effet, les producteurs ayant adopté la nouvelle variété de mil Thialack 2 générée par le CNS ont augmenté leurs rendements. Concernant l'amélioration des conditions de vie des membres des ménages des bénéficiaires de la variété Thialack 2, une augmentation de 3223 FCFA est enregistrée pour les dépenses en éducation pour chaque individu en âge d'aller à l'école, de 4392 F CFA pour les dépenses en santé par membre du ménage. Sur le plan de l'amélioration de la qualité de la nutrition et de la sécurité alimentaire, la quantité de viande consommée par tête a augmenté de 0,624 kg et l'insécurité alimentaire a diminué de 13%.

Concernant le sorgho, une augmentation du rendement des bénéficiaires de la variété Darou de 69% a été obtenue. Sur le plan de l'amélioration des conditions de vie des membres des ménages des bénéficiaires de la variété Darou, une augmentation de 26% est enregistrée pour les dépenses en alimentation. La quantité de viande consommée a augmenté de 72%. ●

TABLE DE TRAITEMENT DE L'HUILE ARTISANALE

Les bénéficiaires doublent leur capacité de production

Cette technologie a été mise à la disposition des groupements de femmes transformatrices de l'arachide afin de réduire la teneur en aflatoxine. Le PPAO, à travers deux sous-projets, a distribué trois lots de tables de traitement de l'huile artisanale d'arachide respectivement de 10, 61 et 29 unités.

L'évaluation de l'impact de la diffusion et de l'adoption des dix (10) premières unités a montré des effets bénéfiques de cette technologie au niveau des populations bénéficiaires.

Tous les groupements, à l'exception d'un seul ont adopté la technologie. Les quantités d'huile traitée entre 2014 et 2015 sont importantes et procurent à ces groupements des revenus substantiels qui permettent aux membres d'améliorer les conditions de vie de leurs ménages.

En effet, la quantité d'huile produite par les groupements est passée de 15 546 litres en 2014 à 38 351 litres en 2015, soit une augmentation de 146,7%. De façon spécifique, pour 2015, en moyenne un groupement bénéficiaire a augmenté ses quantités d'huile vendues de 696 litres. Cela est une preuve de la vitalité des groupements et de l'intérêt que les populations attachent à l'huile traitée à travers cette technologie. Les effets positifs du projet se reflètent également sur les revenus tirés de la quantité vendue. En effet, le chiffre d'affaires tiré de la vente d'huile produite par les groupements est passé de 2 848 225 F CFA en 2014 à 6 211 755 F CFA en 2015 soit une augmentation de 118%. De façon spécifique, pour 2015, en moyenne un groupement bénéficiaire a augmenté son chiffre d'affaires tiré de la vente d'huile de 126 551 F CFA. Ces résultats sont la preuve que la consommation de l'huile traitée dans les zones du projet

“ Le chiffre d'affaires tiré de la vente d'huile produite par les groupements est passé de 2 848 225 F CFA en 2014 à 6 211 755 F CFA en 2015 soit une augmentation de 118%. ”

commence à supplanter celle de l'huile *seggal* non traitée. Les vendeurs des localités où la table de traitement a été introduite, dans leur grande majorité, ont adopté la vente de l'huile d'arachide traitée contre l'aflatoxine pour de multiples raisons objectives. Leurs revenus ont été améliorés, ce qui a eu des effets positifs sur leurs conditions de vie et celles de leurs familles. Ils rencontrent cependant des difficultés relatives à l'approvisionnement en huile traitée, au prix de cette huile qui est fortement concurrencée par l'huile *seggal* non traitée, au manque d'emballages. Concernant les consommateurs enquêtés, ils apprécient positivement l'huile traitée contre l'aflatoxine. Les raisons les plus évoquées sont par ordre d'importance : la meilleure santé, la meilleure qualité de l'huile traitée, l'hygiène et le meilleur goût. Ils déplorent cependant le coût élevé par rapport à l'huile *seggal* non traitée (différence de

100F à 200 F par litre). Mais malgré tout cela, ils préfèrent consommer l'huile traitée pour se préserver contre les maladies dues à la consommation de l'aflatoxine. L'effet de la pérennisation et de l'extension de l'utilisation de la table de traitement de l'huile d'arachide artisanale sur la culture de l'arachide est projeté sur une période de 10 ans à partir de 2017. Sur la base d'un certain nombre d'hypothèses (02 kg d'arachide décortiquée pour 01 litre d'huile traitée et une augmentation de 300 tables par année), en 2026, la quantité d'arachide décortiquée utilisée sera de 26 172,427 tonnes. La quantité d'arachide décortiquée correspondant à celle en coque à utiliser en 2026 sera de 39 258, 640 tonnes.

La généralisation de l'utilisation de la table de traitement de l'huile d'arachide aura un effet positif sur l'absorption de la production arachidière au plan national. L'Etat trouverait un intérêt éminemment positif à généraliser l'utilisation de la table de traitement de l'huile d'arachide du fait de ses effets positifs sur : la santé des populations rurales qui consomment de l'huile *seggal* contenant un taux important d'aflatoxine, l'augmentation de la production d'arachide au plan national, la vente des graines l'arachide qui rencontre d'énormes difficultés lors des campagnes arachidières annuelles et l'augmentation des revenus des transformatrices de l'arachide et leurs effets induits positifs sur les conditions de vie des populations rurales en termes d'alimentation, d'éducation des enfants, de sécurité alimentaire, etc. ●



La table de traitement de l'huile d'arachide et la décortiqueuse de fonio augmentent les revenus des femmes rurales

Le PPAO/WAAPP Sénégal a diffusé des technologies éprouvées cherchant à satisfaire des besoins des groupes vulnérables. Sur la panoplie de technologies et d'innovations diffusées par le programme face aux enjeux d'accroissement de la productivité agricole et de la résilience des populations, un bon nombre est sensible au genre. On peut en citer deux dont les effets immédiats sont très vite perceptibles.



La table de traitement de l'huile d'arachide est une technologie qui a permis de mettre au point un mécanisme associé à l'attapulgit qui réduit de 90% l'aflatoxine contenu dans l'huile d'arachide produite artisanalement. Cette machine produit une huile comestible et sans danger sanitaire. 71 tables de traitement de l'huile d'arachide ont été mises à la disposition de femmes transformatrices au nombre de 5 808 dans le bassin arachidier.

La quantité d'huile produite par ces groupements féminins est passée de 15 546 litres en 2014 à 38 351 litres en 2015. Pour cette même année, en moyenne un groupement bénéficiaire a augmenté ses quantités d'huile vendues de 696 litres.

Les effets positifs du projet se reflètent également sur les revenus tirés de la quantité vendue. Le chiffre d'affaires tiré de la vente d'huile produite par les femmes est passé de 2 848 225 F CFA en 2014 à 6 211 755 F CFA en 2015 soit une augmentation de 118%. En moyenne, un groupement bénéficiaire a augmenté son chiffre d'affaires tiré de la vente d'huile de 126 551 F CFA. Ces résultats sont la preuve que la consommation de l'huile traitée dans les zones du projet commence à supplanter celle de l'huile d'arachide non traitée.

Les consommateurs des localités où ces équipements ont été implantés apprécient positivement l'huile traitée contre l'aflatoxine pour les principales raisons suivantes : la meilleure santé, la meilleure qualité de l'huile traitée, l'hygiène et le meilleur goût.

La décortiqueuse de fonio quant à elle est une technologie qui réduit la pénibilité du travail des femmes qui s'adonnaient manuellement aux travaux de décortiquage. Le PPAO/WAAPP a assuré une diffusion de 86 unités au profit d'une centaine de femmes. Son introduction a permis de lever une des contraintes majeures au développement de la culture du fonio qu'est le décortiquage et ainsi de booster la production de cette céréale. Mieux encore, les consommateurs des localités bénéficiaires apprécient fortement le fonio décortiqué par cette machine parce que, plus raffiné, plus propre et de meilleur goût que le fonio décortiqué de manière artisanale.

La table de traitement de l'huile d'arachide et la décortiqueuse de fonio sont en train d'enclencher une révolution en matière d'obtention de produits de qualité (huile traitée) et d'allègement des travaux domestiques des femmes des zones Sud et Sud-Est du Sénégal (le fonio). En plus, elles procurent des revenus substantiels aux femmes qui les adoptent.

Afin d'augmenter le taux de pénétration de ces technologies sur l'ensemble du pays, le programme PPAO/WAAPP, à travers ses cellules Genre et Communication, anime régulièrement des foras en relation avec les chercheurs, les conseils agricoles et ruraux et les producteurs agricoles. ●

Par Mme Sow Aminata Kane, Spécialiste en Genre PPAO



Pour une généralisation de l'usage de la table de traitement de l'huile d'arachide

Pour la pérennisation et le renforcement des acquis du PPAO dans le domaine du traitement et de la commercialisation de l'huile d'arachide, un certain nombre de leçons utiles sont notées par l'étude d'impact de la table de traitement de l'huile d'arachide.

« L'absence d'un dispositif national efficace de pérennisation risque de compromettre les acquis du projet. »

Il ressort de l'étude que les populations les moins instruites (plus particulièrement les femmes et les jeunes) sont les plus impliquées dans les activités de traitement et de vente de l'huile d'arachide. L'utilisation de la technologie

est par conséquent un moyen efficace de lutte contre la marginalisation des femmes et des jeunes. Elle est aussi un moyen de fixer les populations dans leurs localités et de réduire l'émigration.

L'évaluation révèle aussi que le traitement de



l'huile permettant l'élimination de l'aflatoxine est un moyen efficace pour l'amélioration de la santé des populations. Cependant, sans l'adoption d'une stratégie efficace de généralisation de la technologie et la réduction du coût, il sera difficile, au vu de la pauvreté qui sévit en milieu rural, d'atteindre les objectifs visés. Il s'agit d'améliorer sa rentabilité pour les groupements afin de les encourager à poursuivre l'activité de traitement.

Ici encore revient la problématique de la sensibilisation. Les consultants du PPAO affirment qu'un renforcement de la sensibilisation des populations sur les avantages de l'huile traitée contre l'aflatoxine est une condition nécessaire à la généralisation de la consommation de cette huile. L'utilisation de stratégies qui permettent de toucher le plus grand nombre de groupements, de vendeurs et de consommateurs créerait les conditions d'une adoption maximale et efficace de l'huile traitée.

L'étude relève également que la disponibilité permanente des intrants (tables, attapulgate, pièces de rechange) dans les localités non loin des groupements est indispensable pour assurer une continuité de l'action de tous les acteurs pour éliminer ou tout au moins réduire les

effets dévastateurs de l'aflatoxine.

Le contrôle n'excluant pas la confiance, l'étude recommande la mise en place d'un dispositif permanent de mesure rigoureuse du taux d'aflatoxine car les défaillances des tables peuvent se traduire par une inefficacité dans la réduction du fléau.

L'analyse démontre que l'absence d'un dispositif national efficace de pérennisation risque de compromettre les acquis du projet. L'enjeu est tellement important pour le pays (lutte contre les maladies dues à la consommation de l'aflatoxine, réduction significative des méventes

“ Les structures financières décentralisées doivent être mises à contribution pour accompagner la pérennisation en finançant l'acquisition des tables et des intrants. ”

de l'arachide dans toutes les localités, amélioration des conditions de vie des populations rurales surtout des femmes et des jeunes, réduction du chômage des jeunes, réduction des importations d'huile raffinée, etc.) qu'ils jugent nécessaire de mettre

en place un programme multisectoriel impliquant différents secteurs ministériels tels que la santé, l'éducation et l'agriculture sans oublier les collectivités locales.

Sont de mise également, à leurs yeux, la facilitation de l'accès au financement par les groupements et les vendeurs pour assurer la pérennisation de la technologie. Les structures financières décentralisées doivent être mises à contribution pour accompagner la pérennisation en finançant l'acquisition des tables et des intrants (attapulgate, arachide en coque ou décortiquée, emballages).

Et pour maximiser la rentabilité de la technologie, l'étude souligne que les groupements ont intérêt à traiter prioritairement leur propre arachide. Par conséquent, il est important pour ces groupements de disposer de capacités de financement suffisantes destinées à l'acquisition d'arachides en coques ou décortiquées. ●

LUTTE CONTRE LA MOUCHE DE LA MANGUE

89% des producteurs ayant testé ces techniques les ont adoptées

Grâce à deux sous-projets financés par le FNRAA dans le cadre du PPAAO/WAAPP, l'ANCAR a conduit la mise en œuvre de la diffusion auprès des producteurs et vendeurs de mangues quatre techniques de lutte contre la mouche de la mangue à savoir la technique d'élimination des mâles (ou piégeage) avec le « Malatrap », le traitement foliaire avec le « Success Appât », le traitement du sol avec un insecticide naturel à base de neem « Neeland Rakkal » et la prophylaxie sanitaire des vergers (nettoyage et entretien).

Le premier sous-projet exécuté dans la première phase du PPAAO a couvert la zone des Niayes alors que le second a intéressé la même zone et quelques communes de la région naturelle de la Casamance.

Les résultats de l'évaluation révèlent que 89,9% des producteurs ayant testé ces techniques les ont adoptées dans leur système de production.

L'adoption de ces techniques a effectivement permis à ces producteurs de réduire les pertes de production de mangue dues aux dégâts causés par la mouche et ainsi d'augmenter leur rendement de plus de 02 tonnes/ha. L'amélioration du niveau de la production de mangues a entraîné par conséquent une hausse du revenu et une amélioration des conditions de vie des participants aux sous projets.

En effet, l'adoption des techniques de lutte contre la mouche des mangues s'est traduite par l'investissement dans le capital humain des ménages (hausse des dépenses en santé de 28 000 F CFA et en éducation de 5 800 F CFA par individu en âge d'être scolarisé) mais par une consommation



accrue de produits alimentaires riches en protéines comme la viande bovine (hausse de 6,1 kg) donc le renforcement de la sécurité alimentaire des ménages.

Les projections faites par les consultants, sur la période 2015-2030, montrent que la généralisation de la lutte contre la mouche des mangues rapporterait aux producteurs un revenu brut qui s'élèverait à 60 milliards de francs CFA constants. Si l'on déduit de ce revenu brut les coûts actualisés

d'une généralisation du traitement qui est de l'ordre de 2,8 milliards de francs CFA sur la même période, le bénéfice s'afficherait à plus de 57,2 milliards de francs CFA.

La généralisation de cette lutte pourrait aussi avoir un effet positif et significatif sur les exportations de mangues. En effet, une projection sur une quinzaine d'années (2015 à 2030) fait évoluer les gains en francs constants de 0,7 milliard FCFA par an, soit 10 milliards de francs CFA. ●



PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE LA MANGUE

Comment améliorer les pratiques ?

Pour garantir la pérennité et le renforcement des acquis du PPAO enregistrés grâce au financement de deux sous-projets de diffusion de techniques de lutte contre la mouche de la mangue, les leçons apprises et les recommandations ci-dessous sont relevées par l'étude commanditée par le PPAO et intéressent les producteurs et les vendeurs de mangues.

Concernant les producteurs, il est rapporté qu'un important travail de sensibilisation est requis pour amener les producteurs à accepter que, bien qu'elle soit rentable, la mangue a besoin d'investissements pour rapporter davantage. Aussi doivent-ils être informés que ces investissements sont à leur portée. Cela consiste simplement à clôturer les vergers, effectuer régulièrement des opérations de sanitation, poser des pièges contre la mouche des mangues, etc. Bien que la filière mangue soit maintenant reconnue comme une opportunité de business par les producteurs, nombre d'entre eux n'ont pas encore pris conscience des efforts que requiert l'entretien d'un verger pour donner un rendement maximal.

Un autre problème auquel est confrontée la lutte contre la mouche des mangues est que la proximité avec un verger non traité fait que toutes les mouches convergent dans le verger traité. Pour gagner en efficacité, il faudrait traiter entièrement au moins zone par zone. Seule une action collective impliquant tous les producteurs assurerait à la lutte contre la mouche l'efficacité nécessaire pour l'éliminer du moins la contenir suffisamment dans des proportions telles qu'elle ne constitue plus une menace significative. Une stratégie spécifique de mobilisation des organisations locales, de renforcement de leurs capacités est indispensable à la réussite d'une politique efficace de lutte contre la mouche.

Par ailleurs, les consultants estiment qu'un autre axe d'intervention dans la filière devrait être un investissement accru dans la transformation des mangues. Le projet a formé les producteurs à la transformation de mangues en produits séchés, en vinaigre et en jus. Cependant, disent-ils, sans un appui à la création de petites et moyennes

« La définition d'une politique nationale de lutte contre la mouche des mangues est une condition nécessaire et urgente pour assurer la continuité des efforts engagés par le projet. »

unités de transformation, les formations dispensées ne suffiront pas pour voir émerger un tissu d'entreprises capables d'ajouter de la valeur à la production de mangues. Un volet important d'une nouvelle phase du programme devrait être consacré à la transformation qui est devenue un impératif face à l'extension rapide des superficies

plantées en manguiers et aux premiers succès de la lutte contre la mouche des mangues qui augmentent substantiellement la quantité de mangues produites et acheminées sur le marché. En effet, il est à craindre que sans un progrès dans ce segment de la filière, la qualité et le prix de la mangue baisseront substantiellement, réduisant fortement les revenus des producteurs. Une telle orientation contribuerait fortement à la création d'emplois en milieu rural, notamment chez les femmes et des jeunes qui sont majoritaires dans les activités de transformation. De tels efforts viendraient en complément à ceux faits par de grandes unités agroalimentaires comme l'entreprise KIRENE, dont le corps de métier est la production et la commercialisation de l'eau minérale, mais s'est lancée dans la production de jus de mangues sous la marque Présséa. En outre, le cabinet commis par le PPAO est convaincu qu'un meilleur assainissement et une meilleure organisation du circuit de l'exportation complèteraient les efforts pour réduire les pertes de production dues notamment à la mouche de mangues. La mangue sénégalaise a un excellent positionnement sur le marché international. Cet avantage comparatif doit cependant être défendu par une politique appropriée qui favorise à la fois la productivité et la qualité. Selon l'évaluation, la filière mangue doit bénéficier d'une attention particulière et les moyens nécessaires à son développement identifiés et



mobilisés. En effet, à l'image des spéculations appuyées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural dans le cadre du programme agricole, la filière mangue doit être appuyée. Les modules de formation doivent mettre l'accent sur la détection des mangues touchées par la mouche.

De l'avis des consultants, des initiatives d'organisations de producteurs comme la COPROMAN, dans un objectif de solidarité entre ces acteurs de la filière, doivent être encouragées. Dans ce cadre, ils rapportent ce témoignage de la directrice de la COPROMAN : *« Je voulais répondre à une interpellation sur la solidarité. Cette entre-aide est indéniable. Celui qui achète une carte de membre laisse dans les caisses de la coopérative 500 FCFA. Cette somme augmentée des cotisations et des encaissements permet des achats groupés à moindre coût des produits de traitement auprès de la SENCHIM, où le produit est reconnu de meilleure qualité. C'est ça l'intérêt de la solidarité »*. Les experts déduisent de cette affirmation que l'adhésion aux groupements de producteurs

assure au moins la pérennisation des techniques de lutte contre la mouche des mangues.

A ces recommandations s'ajoute celle d'encourager la recherche sur la lutte biologique contre la mouche des mangues, notamment avec l'utilisation des « ceratitis capitata » ainsi que des fourmis rouges. En plus, la lutte biologique est conduite en Casamance avec des « lâchers parasitoïdes », pour combattre les maladies des mangues ; cela conforte la nécessité de recourir à d'autres expériences respectueuses des équilibres environnementaux. Aussi, les interventions de l'État dans la filière mangue devaient être mieux coordonnées. A ce propos, l'étude attire l'attention sur le fait qu'au moment où le projet PPAO est mis en œuvre, le ministère du Commerce exécute dans les mêmes zones un autre projet qui inclut la lutte contre la mouche de mangues dans ses principales activités. Une meilleure division du travail entre les acteurs étatiques produirait de meilleurs résultats à des coûts moins élevés que lorsqu'il y a duplication des efforts. Une action prioritaire est la création de magasins de référence

qui vendraient les équipements et produits utilisés dans la lutte contre la mouche. Actuellement, dans les zones d'intervention du projet, ils ne sont pas disponibles sur le marché.

En définitive, l'étude indique qu'il est nécessaire d'avoir une coordination nationale voire sous-régionale de la lutte contre la mouche des mangues qui définit les stratégies, les moyens d'action, la répartition des tâches entre les différents acteurs, etc. Il est tout aussi important de définir une approche déconcentrée afin de s'assurer de l'implication à la fois des services régionaux et départementaux de l'État et de l'engagement des collectivités locales, des organisations de producteurs et d'autres acteurs locaux devant être impliqués dans la lutte contre la mouche des mangues. La définition d'une politique nationale de lutte contre la mouche des mangues est une condition nécessaire et urgente pour assurer la continuité des efforts engagés par le projet. ●



RAFEET CAR



<p>Obtention : ISRA et CIRAD Origine génétique : Fleur 11 x (AixAd)/ BC4F7; Backcross assisté de marqueurs moléculaires Groupe variétal: Spanish N° de sélection: 12CS_031 Dénomination ISRA : ISAR02-16</p>	
CARACTÉRISTIQUES D'IDENTIFICATION	CARACTERISTIQUES AGRONOMIQUES et TECHNOLOGIQUES
<p>- Caractéristiques de la Plante :</p> <p>Port à la floraison: Erigé Densité de ramification: Moyenne Cycle maturité: 90 jours Couleur des folioles: Vert clair Distribution générale des fleurs: Continue Distribution des fleurs sur la tige pale: Continue</p>	<p>Vocation culturale: Huilerie Tolérance à la sécheresse: Bonne Résistance aux maladies: Bonne tolérance à la cercosporiose précoce Rendement potentiel en gousses: 2,5 t/ha Rendement potentiel en fanes: 3,5 t/ha Teneur en huile: 48% Teneur en acide oléique: Teneur en acide linoléique: Quantité de semences par hectare : 75-80 kg Densité pratique de semis : 135 000 pieds (50 x 15 cm) Disque de semis : Semoir à disque à 30 crans</p>
<p>- Caractéristiques de la Gousse :</p> <p>Étranglement: Moyen Texture en surface: Moyenne Nombre de graine: 2 Proéminence du bec : Moyennement apparent Forme du bec: Courbé</p>	<p>- Observations</p> <p>Variété très intéressante pour les zones sèches et particulièrement appropriée pour un système de culture intensif associant Agriculture-Elevage du fait de sa très bonne production de fanes.</p>
<p>- Caractéristiques de la graine</p> <p>Poids de 100 graines: 60 g Longueur (Taille): 1,2 cm Forme: Cylindrique Méplat: Marqué Nombre de couleur du tégument mûr: Unique Couleur du tégument unicolore: Rose clair Période de dormance: Nulle Pourcentage graines au décortilage: 65-70%</p>	

AMOUL MOROM



Obtention : Caroline du Nord, USA
 Origine génétique : NC Ac 10811
 Groupe variétal : Virginia
 N° de sélection: ICGV 7878
 Dénomination ISRA : ISAR10-16

CARACTÉRISTIQUES D'IDENTIFICATION	CARACTERISTIQUES AGRONOMIQUES ET TECHNOLOGIQUES
<p>➤ Caractéristiques de la plante Port à la floraison: Semi-érigé Densité de ramification: Moyenne Cycle maturité: 120 jours Couleur des folioles: Vert foncé Distribution générale des fleurs: Alterne Distribution des fleurs sur la tige ppale: Absente</p>	<p>Vocation culturale: Huilerie Tolérance à la sécheresse: Rien à signaler Résistance aux maladies: Bonne tolérance à la cercosporiose précoce et à la cercosporiose tardive Rendement potentiel en gousses: 2,5 t/ha Rendement potentiel en fanes: 3,5 t/ha Teneur en huile: 47% Teneur en acide oléique: Teneur en acide linoléique: Quantité de semences par hectare: 70 kg Densité pratique de semis: 135 000 pieds (50 x 15 cm) Disque de semis: Semoir à disque à 30 crans</p>
<p>➤ Caractéristiques de la Gousse: Étranglement: Faible Texture en surface: Fine Nombre de graine: 2 Proéminence du bec : Absent ou très peu apparent Forme du bec: Courbé</p>	
<p>➤ Caractéristiques de la graine Poids de 100 graines: 59 g Longueur (Taille): 1,2 cm Forme: Sphérique Méplat: Marqué Nombre de couleur du tégument mûr: Unique Couleur du tégument unicolore: Rose foncé Période de dormance: Longue (30 jours) Pourcentage graines au décorticage: 65-70%</p>	<p>➤ Observations: Variété très productive et particulièrement adaptée au Sud Bassin Arachidier, Sénégal Oriental et la Basse Casamance.</p>



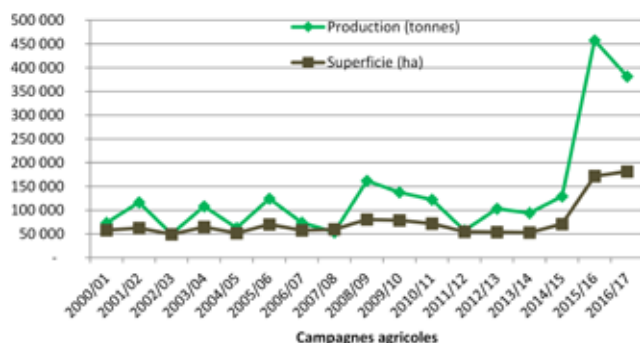


PRODUCTION RIZICOLE PLUVIALE

Le Sénégal à la croisée des chemins

La riziculture pluviale se concentre essentiellement dans les 03 régions administratives de la Casamance (Kolda, Sédhiou et Ziguinchor) et les régions de Fatick (départements de Fatick et Foundiougne) et Kédougou. Entre 2000 et 2011, la Casamance concentrait entre 95 et 98% des emblavures et depuis 2011, les superficies emblavées en riz ont augmenté dans les autres régions avec une proportion des emblavures entre 10 et 15%, selon les années.

Depuis 2008, le Gouvernement met en œuvre le Programme national d'Autosuffisance en Riz, afin de réduire drastiquement les quantités importées et atteindre l'autosuffisance en riz vers 2017/2018 en misant à la fois sur l'augmentation de la production de riz irrigué et de riz pluvial dans les proportions respectives de 60% et 40%. Depuis la campagne agricole 2014/2015, beaucoup d'efforts ont été fournis en termes de disponibilité de semences de qualité et d'engrais, de conseil agricole et de dotation de matériel agricole de culture et post-récolte. Par conséquent des résultats intéressants ont été enregistrés en termes de production aussi bien pour la culture de riz irrigué qu'avec celle en pluvial. Le présent article met le focus sur la culture de riz pluvial qui possède encore une marge de progression énorme en termes de rendement en référence aux pays qui enregistrent les meilleures performances.



Graphique : évolution des superficies et production de la culture de riz pluvial entre 2000 et 2016 (Source : DAPSA).

Le PPAO et la production rizicole au Sénégal

Le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) a été initié par la Commu-

nauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au profit des pays membres. Il bénéficie de l'appui financier de la Banque Mondiale. L'objectif de développement du PPAAO/WAAPP-2A est d'intensifier la production, la diffusion et l'adoption de technologies améliorées dans des filières prioritaires des produits agricoles des pays participants.

Au regard de l'importance de la consommation du riz au Sénégal et des besoins exprimés par les producteurs, le PPAAO appuie le développement de la production rizicole. Les appuis sont multifformes et sont mis en œuvre à travers le financement de sous-projets relatifs à :

- la recherche pour l'amélioration des techniques culturales. Elle vise à mettre à la disposition des producteurs un paquet technique approprié et rentable économiquement et socialement. Les tests portent sur les modes de semis, les densités de semis et les doses d'engrais afin de formuler des recommandations en direction des producteurs ;
- l'introduction de nouvelles variétés de riz homologuées au Mali. Les essais sont conduits par l'ISRA avec la participation effective des producteurs afin qu'ils choisissent les variétés qu'ils jugent les « meilleures » sur la base des critères de rendements, de facilité dans les façons culturales et de la valeur organoleptique qu'ils évaluent eux-mêmes avec l'appui des chercheurs ;
- la production de semences certifiées de riz. Pour ce faire, les producteurs sont formés sur les bonnes pratiques de production de semences. Pour la campagne agricole 2015/2016, les projets financés par le PPAAO ont permis la production de 24 611 tonnes de semences certifiées de riz, tous niveaux confondus ;

*Agroéconomiste, Responsable technique du PPAAO/WAAPP - Sénégal

- la distribution à grande échelle de semences certifiées de riz avec les variétés Sahel et NERICA, d'engrais NPK et d'urée aux producteurs de riz au niveau des 02 zones de production de riz irrigué et pluvial ;
- la vulgarisation du système de riziculture intensive (SRI), depuis 2012, par le sous-projet SRI financé par le PPAO et mis en œuvre par l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR) au niveau de la zone pluviale (Bassin arachidier et Casamance). Plus de 5000 ha exploités suivant l'approche SRI durant la campagne agricole 2015/2016 avec des rendements de 3 à 4 tonnes, contre 1,2 à 1,5 tonnes/ha avec le système de culture traditionnel ;
- la gestion durable des terres dont la récupération des terres rizicoles salinisées. La technique consiste à amender les rizières avec des apports de phosphates et coques d'arachide.

Par ailleurs, à travers l'ANCAR, le PPAO a financé également l'acquisition de matériel agricole au profit des groupements de producteurs (motoculteurs rizicoles, semoirs, repiqueuses, rippers épandeurs, batteuses et décortiqueuses).

Bases d'un développement durable de la production rizicole pluviale

Il est noté un frémissement d'une lame de fond pour asseoir une riziculture pluviale plus productive. En effet, les producteurs sont conscients de la nécessité de disposer d'un matériel agricole et végétal approprié, d'un renforcement des capacités et d'opérer à des réajustements dans l'approche de la pratique de la culture du riz au regard du changement climatique.

Les performances actuelles sont à consolider en mettant l'accent sur certains leviers. Entre autres, s'agira de :

- Renforcer les équipements des producteurs en matériel agricole (tracteurs, semoirs, repiqueuses, batteuses, décortiqueuses, mini - rizeries, etc.) en mettant en place un mécanisme qui facilite leur acquisition par les producteurs individuels ou organisés à l'intérieur des communes ou des vallées ;
- Effectuer les aménagements des vallées qui permettent de recharger la nappe et stocker plus longtemps l'eau afin d'offrir à la culture la possibilité d'arriver à maturité dans un contexte de déficit des pluies. Ils permettent ainsi de stabiliser les rendements et de produire du riz en contre-saison en utilisant la variété Sahel 108, du fait de sa précocité. La double culture est effective dans de rares vallées comme à Bassaf (région de Sédhiou, commune de Koussi) où l'eau résiduelle permet aux producteurs d'emblaver en riz le tiers (1/3) de la superficie de la

vallée ou de cultiver d'autres spéculations ;

- Rendre la riziculture pluviale « plus intelligente » pour espérer toujours caler le cycle de la culture dans un contexte de fluctuations et de mauvaise répartition de la pluviométrie. Pour cela, le conseil agricole et rural doit insister, entre autres, sur l'âge des pépinières qui doit être de 08 à 12 jours au lieu de 21 jours et plus, et recommander un repiquage impératif entre le 15 et 31 juillet de chaque année ;
- Appuyer davantage les opérateurs semenciers en zones pluviales pour qu'ils puissent être plus professionnels à l'image de la Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé (FEPROBA), de l'entente de Diouloulou et des privés déjà actifs, etc. ;
- Organiser les producteurs autour des vallées pour arriver à un remembrement des parcelles trop morcelées, en s'appuyant sur la numérisation, afin d'optimiser l'utilisation du matériel agricole et faciliter la mise en relation des différents acteurs de la filière (producteurs, transformateurs et commerçants) ;
- Arriver rapidement à l'avènement d'une interprofession forte du riz « avec un collège de producteurs de riz pluvial » ;
- Renforcer les capacités des producteurs et du personnel de l'encadrement sur le terrain à travers l'information, la sensibilisation, les champs écoles et les écoles de formation dans les métiers de l'agriculture et de la recherche agricole ;
- Densifier dans le sud du pays, le réseau des marchés¹ hebdomadaires et permanents pour une économie rurale plus marchande avec des opportunités d'écoulement des surplus de la production agricole et des fruits forestiers mais aussi d'approvisionnement en denrées essentielles et en intrants et matériel agricoles ;
- Faciliter le déplacement des populations grâce à des investissements publics et privés pour l'amélioration du réseau de routes goudronnées et de pistes de production et pour l'acquisition de moyens de transport surtout que le cheval, très utilisé en milieu rural au nord du pays, survit difficilement au sud. ●

¹ Dans toute la région de Ziguinchor, il existe seulement les marchés de Ziguinchor, Bignona et Oussouye.



M. ARONA DIOP

Directeur du RESOPP

Né en 2002, le Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal (RESOPP) comprend les coopératives rurales CORAD (Ndioum) ; COORAP (Pambal) ; COOPAM (Mbour) ; COOPAKEL (Louga) ; COOPAD (Sédhiou) ; COORDEC (Koungheul) et une coopérative d'épargne et de crédit COOPEC-RESOPP (dont le siège est à Thiès).

« Le Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal (RESOPP) a bénéficié d'un projet de production de semences de céréales et légumineuses financé par le FNRAA dans le cadre du PPAAO/WAAPP. Le projet a pour objectif d'améliorer l'offre de semences des nouvelles variétés de mil, sorgho, maïs et niébé dans le bassin arachidier et en Casamance.

La zone d'action du projet s'étend sur 5 régions (Louga, Thiès, Kaffrine, Kaolack et Sédhiou) et concerne 167 villages. Ce projet a permis au RESOPP une augmentation significative de la production de semences de céréales et légumineuses au sein de notre réseau. En effet, nous sommes arrivés à une augmentation de 98% de l'offre par rapport à l'année 2012. Les producteurs membres du RESOPP ont produit 1429 tonnes de semences certifiées sur une superficie de

1.947 ha pendant les 3 années du projet. Grâce à ces nouvelles variétés, une augmentation de la productivité a été enregistrée pour toutes les spéculations.

Si on prend l'exemple du sorgho avec la variété Darou, nous avons atteint des rendements de 2,5 à 3 tonnes à l'hectare dans la zone de Pointe Sarène (Mbour) sans fertilisation. Le RESOPP a réussi à gagner une part de marché nationale grâce à l'appui du PPAAO/WAAPP notamment à travers les subventions sur le niébé, le maïs et le mil.

Les coopératives membres du RESOPP ont pu commercialiser toutes les quantités de semences de sorgho et de niébé produites, dans le pays et en Gambie. Cette activité de commercialisation des semences représente 75% des activités et génère plus de 80% du chiffre d'affaires des coopératives ». •

À LA UNE

La huitième mission d'appui Banque mondiale/Gouvernement du Sénégal

le soleil Online

Introduction des variétés Nerica et Sahel : Les rendements de riz triplés en Basse Casamance

■ 05 Novembre 2016 - Economie

La huitième mission d'appui de la Banque mondiale et du gouvernement séjourne, depuis mardi dernier, dans la partie sud du pays pour voir l'état d'exécution des projets financés dans le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (Ppao-Waapp). Avec l'introduction des variétés de semence de riz (Sahel et Nerica), les rendements sont passés du simple au triple au grand bonheur des producteurs de Basse Casamance notamment ceux des communes d'Enampor, Tenghory.

Essyl, un village de la commune d'Enampor (département de Ziguinchor). En cette période de l'année, un vent frais souffle dans cette partie de l'arrondissement de Niassya. La veille, quelques gouttes d'eau ont arrosé cette zone réputée pour sa production de riz. Les villageois peinent à sortir de leurs habitations après une fête de Toussaint qui s'est bien déroulée. Ils étaient censés attendre et accueillir la délégation de la huitième mission d'appui de la Banque mondiale et du gouvernement. Finalement, c'est au compte-goutte qu'ils arrivent à la place du village. Mais, ils ont exprimé leur satisfaction à la délégation qui séjourne, depuis mardi, dans la partie sud du pays pour voir l'état d'exécution des projets financés par le Programme de productivité agricole en

Afrique de l'Ouest (Ppao-Waapp). Ce village, comme celui de Badiate, situé non loin, fait partie des bénéficiaires du projet de diffusion, à grande échelle, des variétés Nerica et Sahel. Le projet (qui prend fin en octobre 2017) est financé par le Ppao-Waapp à travers le Fonds national de recherches agricoles et agro-alimentaires (Fnraa) d'un montant de près de 350 millions de FCfa et exécuté par l'Agence nationale de conseil agricole et rural (AnCAR). Ces variétés à haut potentiel de rendement se caractérisent par leurs cycles courts (90 jours pour la variété Sahel et 70 pour le Nerica). Grâce à leur introduction, les producteurs confrontés, depuis quelques années, à la rareté des pluies, voient leurs rendements augmentés considérablement. « Depuis le démarrage du projet qui a permis l'introduction de nouvelles variétés, il y a un grand engouement des populations. Nous avons touché 12. 000 producteurs », a déclaré Ibrahima Badiane, directeur de l'AnCAR en Basse et moyenne Casamance. Selon Elizabeth Lankiane, technicienne à l'AnCAR, avec l'introduction des nouvelles variétés de semences, les rendements sont passés du simple au triple. « Avec les variétés traditionnelles, les rendements étaient à 1,5 tonne à l'hectare. Grâce au projet, les producteurs obtiennent 5 à 6

tonnes à l'hectare », a expliqué Mme Lankiane.

Rendements élevés

« C'est un projet qui nous donne satisfaction. L'impact est énorme. Il a permis un changement de mentalité des producteurs qui sont passés d'une agriculture traditionnelle à celle moderne », s'est félicitée Mariama Dramé, directrice générale de l'AnCAR. Elle a précisé qu'en 2015, certains producteurs ont obtenu des rendements de 8 tonnes à l'hectare. Du côté des producteurs, on salue l'introduction de ces nouvelles variétés de semences Nerica et Sahel. Trouvée dans sa parcelle, Aïssatou Goudiaby cache mal sa satisfaction. Cette habitante de Badiate, un village situé près d'Essyl, a cultivé une parcelle de 0,5 hectare avec la variété Sahel. Elle soutient que ces variétés ont permis à beaucoup de familles d'atteindre l'autosuffisance alimentaire en riz. « Ces nouvelles variétés sont très utiles. Elles présentent beaucoup d'avantages, surtout avec l'insuffisance des pluies. Cette année, j'espère plus de rendement. Je sais que j'aurais deux fois plus qu'en 2015 », a-t-elle dit aux membres de la délégation.

Marie Manga, rizicultrice au village d'Essyl et présidente du Groupement de promotion féminine (Gpf) ne tarit pas d'éloges pour ces nouvelles variétés. « Les semences m'ont permis d'avoir un bon

rendement en 2015. Elles sont de très bonne qualité et vont contribuer à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire », a déclaré Mme Manga. Le maire d'Enampor, Khalifa Bassène, et le chef du village d'Essyl, Julien Bassène, abondent dans le même sens. Selon M. Bassène, les rendements auraient dû être plus élevés si la digue d'une longueur de 16 Km dont une partie a été réalisée, avait traversé le village d'Essyl. L'édile d'Enampor a salué les efforts de la Banque mondiale et du Waap qui œuvrent, depuis quelques années, pour la modernisation de l'agriculture dans cette zone. A Nialor, village de la commune de Tenghory, dans le département de Bignona, les producteurs saluent également l'introduction de ces nouvelles variétés de semence qui ont permis d'augmenter la productivité. Après avoir écouté les bénéficiaires et les techniciens de l'AnCAR, les représentants de la Banque mondiale ont exprimé leur satisfaction. « Nous sommes contentes de voir de telles performances », a commenté Aïfa Fatimata Ndoye Niane, agroéconomiste, responsable du Ppao-Waapp à la Banque mondiale. Bella Diallo du bureau de la Banque mondiale en République démocratique du Congo qui a fait le déplacement se dit agréablement surpris.

Aliou KANDE



SENEGAL-AGRICULTURE

Vélingara : à Thianka, les femmes renouent avec la production de fonio



■ 5 novembre 2016

Vélingara, 5 nov. (APS) - La culture et le décortiquage du fonio sont devenus des activités agréables et partant moins pénibles pour les femmes du village de Thianka (Vélingara), grâce à du matériel agricole offert par le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO).

Ce matériel agricole a été remis aux populations locales, dans le cadre du projet de diffusion à grande échelle de la machine à décortiquer le fonio, financé à hauteur de 300 millions de francs CFA par le PPAAO. Le projet pour la redynamisation du fonio concerne les populations des régions de Kolda, Sédhiou, Tambacounda et Kédougou, des localités spécialisées dans la culture de cette filière.

Au total, 80 machines seront distribuées à ces localités. Pour le moment, seuls 40 ont été attribués. Les localités bénéficiaires ont été sélectionnées grâce à une étude menée par l'Agence nationale du Conseil agricole et rural (ANCAR). Faisant partie des bénéficiaires de ces décortiqueuses à fonio, les femmes de Thianka ont exprimé leur joie à l'occasion

d'une visite de terrain du PPAAO/WAAPP et de la Banque mondiale, dans le cadre de la 8^{ème} mission sur la mise en œuvre du projet.

D'ailleurs, c'est dans une ambiance festive et joyeuse, que la délégation composée de ces deux structures a été accueillie à l'unité de décortiquage de fonio, par les populations qui ont tenu à remercier leurs hôtes.

Prenant la parole, la présidente du GIE "Sede Seda", Coumba Mané a vanté les mérites de la machine à décortiquer le fonio qui leur a été offerte et qui réduit de plusieurs heures leur corvée. "La machine est utile pour nous. On pile le fonio à la main et cela nous prenait beaucoup de temps", a-t-elle rappelé.

Quelque 50 femmes travaillent dans ce GIE, dont les membres viennent de 32 villages. Coumba Mané estime que les femmes ont encore besoin davantage de moyens financiers et de matériels agricoles.

"Nous avons eu l'année dernière une quantité importante de fonio et c'est cela que nous consommons jusqu'à présent. On n'a pas encore touché à nos récoltes

de cette année, et une seule machine ne suffira pas à tout décortiquer", déclare-t-elle.

Le coordinateur opérationnel du projet, Mamadou Diouf précise que la machine, qui a une capacité de décortiquage de 50 kg à l'heure, est "stratégique" pour les populations. Selon lui, elle est spécialement conçue pour le fonio.

"Autrefois, il fallait deux heures de temps pour décortiquer deux kilos et demi de fonio, en plus du temps qu'il fallait mettre pour enlever les cailloux, alors qu'aujourd'hui avec la machine, c'est rapide et c'est propre", a dit M. Diouf. En mai dernier, le directeur général de l'Office national de la formation professionnelle, Sanoussi Diakité, présentait ces décortiqueuses aux acteurs de la filière et aux autorités. Il avait laissé entendre qu'elles allaient mettre "un terme à la longue pénibilité liée au décortiquage. Pénibilité qui faisait que les producteurs ont tendance à abandonner cette céréale à haute valeur nutritive".

SK/ASG

"Yaakar et Rafète kaar", 2 nouvelles semences d'arachide à la disposition des producteurs dès 2017



■ 5 novembre 2016

Sinthiou Malème (Tamba), 5 nov (APS) - Le Centre national de recherches agronomiques (CNRA) de Bambey a mis au point "Yaakar et Rafète Kaar", deux nouvelles variétés de semences d'arachide à fort rendement qui seront mises à la disposition des producteurs pendant l'hivernage 2017.

L'annonce a été faite par le docteur Issa Faye, sélectionneur d'arachide à l'ISRA de Bambey.

Le docteur Faye s'exprimait lors d'une visite d'une délégation composée des membres du Projet de soutien à la productivité agricole en Afrique de l'Ouest (WAAPP) et de la Banque mondiale à la station de recherches de l'ISRA, à Sinthiou Malème, près de Tambacounda.

"Ce sont des variétés fourragères avec des

rendements de deux à trois tonnes à l'hectare. Elles peuvent produire à l'hectare, trois tonnes de gousses et trois tonnes de fanes en hivernage. Et en contre-saison, on fait cinq tonnes par variété. Et elles (variétés) ont un cycle court de 90 jour", a précisé Issa Faye.

Selon lui, "face aux changements climatiques, les nouvelles variétés doivent s'adapter dans la zone sud-est du pays, notamment à Tamba où il y a la réduction de la pluviométrie".

Le docteur Issa Faye indique que ces variétés, homologuées par l'ISRA, ont d'abord été testées en milieu paysan. "On aura avec elles, une bonne stabilité de rendement", a-t-il ajouté.

"En hivernage prochain, ces variétés seront disponibles

pour les producteurs, car on va les donner à des multiplicateurs de semences, comme l'Association sénégalaise pour la promotion du développement par la base (ASPRODEB) et d'autres privés qui feront la distribution", a-t-il dit.

Pour sa part, l'agro-économiste principale à la Banque mondiale, Ayfa Fatimata Ndoye Niane, estime que ces variétés "sont intéressantes et répondent aux effets de changement climatique".

Elle a promis que la Banque va "assurer sa diffusion le plus rapidement possible au bénéfice des producteurs".

Mme Niane soutient que "l'ISRA a abattu, à travers le centre national de spécialisation qui va devenir un centre national d'excellence pour les régions

d'Afrique de l'Ouest, un travail extraordinaire en générant ces nouvelles variétés".

Le défi, poursuit-elle, est de multiplier ces nouvelles semences et mettre des mécanismes pour qu'elles soient à la disposition des producteurs et ainsi relever le niveau de productivité qui est un défi majeur de la chaîne de valeur arachide.

Ayfa Fatimata Ndoye Niane, qui est chargée du PPAAO/WAAPP, estime que les producteurs et les huileries ne pourront trouver des solutions à leur forte demande qu'à travers l'amélioration de la productivité. Et elle juge que ces variétés sont prometteuses dans ce sens.

SK/ASG

SK/ASG



AGRICULTURE

Seuls 30% des besoins en semences d'arachide assurés (expert)



■ 5 novembre 2016

Sinthiou Malème (Tamba), 5 nov (APS) - Le Sénégal assure seulement 30% de ses besoins annuels en semences estimés à 100.000 tonnes, a révélé, vendredi à Sinthiou Malème (Tamba), Issa Faye, chargé des recherches au Centre national de recherches agronomiques (CNRA) de l'Isra-Bambey.

"Le pays a besoin 100.000 tonnes de semences par an, alors que la production est de 30%. Donc, il y a une marge importante qu'il faudra exploiter avec le privé", a-t-il dit, invitant ce secteur à investir dans ce domaine.

Le docteur Faye s'exprimait lors de la visite de terrain d'une délégation composée des membres du Projet de soutien à la productivité agricole en Afrique de l'Ouest (WAAPP) et de la Banque mondiale dans le cadre de la 8ème mission pour la mise en œuvre

du projet.

"On est disposé à accompagner le privé pour qu'il puisse produire des semences pour les vendre dans la sous-région. C'est un potentiel énorme", a-t-il souligné.

Selon lui, l'ISRA a les capacités d'accompagner le secteur privé à ce niveau en proposant des semences pré-bases de qualité. "Nous lançons un appel auprès des privés pour leur dire que l'ISRA est prêt à les aider à augmenter leurs chiffres d'affaires", a-t-il ajouté.

Le docteur Issa Faye révèle que l'ISRA a conçu sept nouvelles variétés dont "Yakaar et Rafète Kaar" en plus des 10 autres qui existaient déjà. "Ce sont des variétés de semences d'arachide à fort rendement et avec un cycle court de 90 jours", a-t-il dit.

Selon l'agroéconomiste principale à la Banque mondiale, Ayfa Fatimata Ndoye Niane, la production de semences intéressent les privés.

Elle souligne que l'effort aussi mis du côté de la recherche pour que la production de pré-bases soit portée à un plus haut niveau.

Même si 80 tonnes de pré-bases ont été produites et qu'on espère avec la contre saison arriver à 120 tonnes, la demande en semences reste encore très forte et il va falloir que le secteur privé s'implique, a-t-elle poursuivi.

"Nous allons voir avec le WAAPP comment avoir un cadre de réflexion pour leur montrer les nouvelles variétés qui sont intéressantes pour eux", a-t-elle promis.

SK/ASG

Riz : résultats convaincants sur un sol enrichi avec de l'arachide et du phosphate



■ 6 novembre 2016

Djouroup (Fatick), 5 nov (APS) - Des résultats convaincants ont été notés après des essais de culture de riz sur un terrain amendé avec des coques d'arachide et du phosphate naturel à Fayil, un village de la commune de Djouroup (Fatick).

Ce test entre dans le cadre du Projet de diffusion à grande échelle des technologies de gestion durable des terres, mis en place par l'Etat du Sénégal, et de la lutte contre la salinisation des rizeries.

Le projet concerne huit communautés rurales du bassin arachidier : Déaly (Louga), Toubia Mosquée

(Diourbel), Niakhar et Fimela (Fatick), Latmingué (Kaolack), Diamagadio (Kaffrine), Méouane et Notto Diobass (Thiès).

Il a pour objectif principal de "lutter contre la dégradation des sols, d'accroître et de soutenir la productivité agricole, de protéger et de remettre en état les fonctions et services des écosystèmes dans les zones agro écologiques prioritaires".

Les représentants de l'Agence nationale du Conseil agricole et rural (ANCAR) dans cette zone ont effectué le test sur deux terrains salés. Sur la première parcelle, ils ont mis

du phosphate naturel et des coques d'arachide. La culture y a connu une progression normale, et la récolte pourrait donner plusieurs tonnes.

Par contre, sur l'autre parcelle non amendée, le développement des plantes est lent. Selon le conseiller agricole de l'ANCAR, Sonar Dieng, sur cette portion de terre, le rendement espéré sera faible.

"Nous n'avons jamais eu de tels résultats. Le sel nous a beaucoup fatigués, mais avec le projet on a pu bénéficier de digues anti-sel et contrôler la teneur", a indiqué la trésorière générale du GIE "Ndiactor",

Aissatou Faye.

Selon elle, les membres du GIE ont bénéficié d'une formation en technique de compostage. "Nous allons bientôt entamer la phase pratique. Nous souhaitons atteindre l'autosuffisance alimentaire et valoriser le riz", a-t-elle ajouté

SK/ASG



AGRICULTURE

La malnutrition, un vieux souvenir à Bamba Thialène grâce à la transformation des céréales



■ 5 novembre 2016

Bamba Thialène (Tamba), 5 nov (APS) - La malnutrition des enfants est devenue un mauvais souvenir à Bamba Thialène, une localité du département de Koumpentoum (Tamba), grâce aux produits céréaliers transformés par les femmes.

Les femmes de Bamba Thialène ont en effet créé en 2010, l'Association des relais du poste de santé de la localité. Celle-ci regroupe 14 villages, soit 30 membres dont trois hommes. Au début, l'objectif était de mener des sensibilisations dans le domaine de la santé.

Touchée par la malnutrition des enfants de la localité, l'association a élargi ses activités à la production de céréales, grâce au soutien des autorités locales qui ont fourni des machines de transformation.

Le Projet de soutien à la productivité agricole en Afrique de l'Ouest (WAAPP) a aussi fait bénéficier au groupe d'une formation en transformation de céréales, qu'elles ont pu démultiplier chez les autres mères, pour les aider à faire face à la

malnutrition de leurs enfants. Pour l'infirmier chef du poste de santé de Bamba Thialène, Ibrahima Seck, le nombre de cas de malnutrition était "énorme" et beaucoup d'enfants mourraient. "Grâce à l'association qui a organisé des campagnes de sensibilisation et des démonstrations culinaires, la maladie a reculé", a-t-il assuré, lors d'une visite à Bamba Thialène d'une délégation du Projet de soutien à la productivité agricole en Afrique de l'Ouest (WAAPP) et de la Banque mondiale.

"Il faut chercher des sources de motivation pour ces femmes, car leur implication a eu un impact réel. Beaucoup de pas ont été franchis grâce à l'association", a-t-il dit. L'association a transformé en 2012, 14 tonnes de farines et 12 tonnes en 2013 et 2014. Les bénéficiaires ont été partagés entre elles, permettant permis l'achat d'une nouvelle machine et de payer les frais de réparation, selon la trésorière Awa Willane.

"Quand on dépistait, il y avait

beaucoup d'enfants mal nourris, ce qui faisait que nous produisions beaucoup de quantité, mais plus nous avançons, plus les enfants malades diminuaient", a-t-elle dit, tout en jetant un regard sur un groupe d'enfants bien portants, assis non loin d'elle.

Profitant de la visite du WAAPP et de la Banque mondiale, Awa Willane a plaidé pour plus de moyens financiers et matériels (machines, emballages) pour l'association qui ravitaille tout le département de Koumpentoum.

Des femmes de Bamba Thialène ont exprimé leur reconnaissance envers l'association qui, selon elles, a permis à leurs enfants de mieux se porter "Mon premier enfant était malade mais, aujourd'hui, il se porte très bien de même que celle que je porte sur mon dos en ce moment", déclare Anna Top, tout en se retournant pour montrer le visage de sa fille endormie.

SK/ASG

Casamance : à Essyl, Baasaf, Saré Demba Foréa, le matériel agricole du WAAPP fait le bonheur des femmes

le soleil Online

■ 08 Nov 2016 Economie

Les femmes de Thiankan renouent avec la production de fonio

Mobilisation exceptionnelle, jeudi dernier, au quartier Thiankan de la commune de Vélingara. C'était à l'occasion de la visite de la délégation de la huitième mission de la Banque mondiale et du gouvernement pour le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (Ppaao-Waapp). Ces femmes regroupées au sein du Gie « Séda-Séda », ont voulu, à travers cette mobilisation, remercier leur bienfaiteur qui a mis à leur disposition une décortiqueuse de fonio. Coumba Mané, la présidente du Gie et les membres ont battu le rappel des troupes. Tam-tam, violons, danses, rien n'a été laissé au hasard pour exprimer leur gratitude. Cette performante machine va

leur permettre de relancer la culture de cette céréale très prisée dans cette partie du pays. Avant, le travail du fonio était pénible, ont expliqué ces femmes. Elles comptent redoubler d'efforts et produire plus. Cette machine a été remise au Gie de Thiankan dans le projet de diffusion, à grande échelle, de la machine à décortiquer le fonio, financé à hauteur de 300 millions de FCfa par le Ppaao-Waapp, à travers le Fonds national de recherches agricoles et agro-alimentaires (Fnraa). Le projet pour la redynamisation du fonio concerne les régions de Kolda, Sédhiou, Tambacounda et Kédougou, des localités où cette céréale est cultivée. 40 machines ont été distribuées dans ces quatre régions sur un total de 80 prévues. La présidente du Gie «Séda Séda », Coumba Mané, a vanté les

mérites de la machine à décortiquer le fonio. «La machine est utile pour nous. Avant, on pilait le fonio à la main et cela nous prenait beaucoup de temps. C'est pourquoi, on avait presque abandonné la culture de cette céréale. Maintenant, on compte produire plus. Grâce au Waapp et à la Banque mondiale, on n'a plus faim. Nous sommes contentes », a déclaré Mme Mané. « Le Sénégal ne peut émerger sans l'agriculture. Cela passe par la culture de toutes les céréales, y compris le fonio », a-t-elle ajouté. Elle a précisé que près de 50 femmes travaillent dans ce Gie dont les membres viennent de 32 villages. Profitant de la visite de la délégation, elle a indiqué que les femmes ont encore besoin davantage de moyens financiers et de matériels agricoles. «L'année dernière, nous avons produit trois

tonnes de fonio que nous consommons jusqu'à présent. Nous n'avons pas encore touché aux récoltes de cette année. Cette machine ne pourra pas satisfaire toute la demande», a indiqué la présidente du Gie «Séda Séda ». Le coordinateur opérationnel du projet, Mamadou Diouf, précise que la machine a une capacité de décortilage de 50 kg à l'heure. Aliou KANDE

Aliou KANDE



REPORTAGE PHOTO | 8^{ÈME} MISSION DE SUPERVISION BANQUE MONDIALE



1. Vélingara (sud), avec les femmes utilisatrices de la décortiqueuse de fonio.



2. Décortiqueuse de fonio.



3. Femmes productrices de riz au village d'Essyl à Enampor (Zigunchor).



4. Le chef de village d'Essyl (d.) témoignant sur la machine décortiqueuse de riz.



5. Le Maire d'Enampor.



6. Décortiqueuse de riz.



7. Vistes de parcelles de riz.



8. Visite de parcelles de riz.



9. Parcelles de riz en basse Casamance.



10. Unité de transformation de produits agricoles, GIE Kandjibu, Zigunchor.



1. Echanges avec les femmes du GIE Kandjibu, Ziguinchor.



2. Produits transformés du GIE Kandjibu.



3. Visite de parcelles de riz à Nialor (Ziguinchor).



4. Visite de parcelles de riz à Nialor (Ziguinchor).



5. Parcelles de riz à Nialor.



6. Parcelle de production de semences d'arachide, Sinthiou Malème, Tamba.



7. Des chercheurs de l'ISRA, à Sinthiou Malème (Tamba).



8. Sinthiou Malème, parcelles de production d'arachide.



9. Unité de fabrication de farine améliorée infantile, Bamba Thialène (Tamba).



10. 10 ha de riz sur terrain amendé avec des coques d'arachide à Fayil (Fatick).



Produire plus et mieux, pour nous nourrir